



PROCES VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le quinze du mois d'Avril,

A la salle des fêtes de SAINT HIPPOLYTE à 20 heures 00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 9 avril 2021.

.....

Etaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Françoise VIPREY, Christophe JANIN, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, Yves-Marie PARENT, Patrick BERTIN, Philippe CHOULET, Anthony MERIQUE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Maxime MARTIN, Denis NARBEY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Véronique SALVI, Jean-Michel FEUVRIER, Guillaume NICOD, Véronique TATU, Patricia PARATTE, Céline BARTHOULOT, Richard TISSOT, Pascal GODIN, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Gérard TIROLE, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Robert VETTER, Isabelle MOUGIN, Patrick BOITEUX, Aurore GOSSO, Francine MISERE

Procuration : Roland MARTIN donne procuration à Françoise VIPREY, Brigitte MAIRE donne procuration à Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN donne procuration à Martial CORDIER, Alexandre MONNET donne procuration à Franck VILLEMAIN, Francine LA PENNA donne procuration à Pascal GODIN

Absent : Luc TAILLARD, Christian GARESSUS

Excusés : Christel PILLOT, François JACQUOT, Thierry VERNEY, Julien NAEGELEN, Constant CUCHE, Karine TIROLE, Jean-Paul CLEMENT représenté par Patrick BOITEUX, Michel BERNARDOT

.....

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 AVRIL 2021

AFFAIRES GENERALES

- 01 Election d'un secrétaire de séance
- 02 Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 25 mars dernier
- 03 Décisions prises en vertu de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales

COMMISSION FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – COMMUNICATION

- 04 Approbation des comptes administratifs 2020
- 05 Approbation des comptes de gestion 2020
- 06 Affectation des résultats de l'exercice 2020
- 07 Vote des autorisations de programme et crédits de paiement
- 08 Approbation des budgets primitifs 2021 (budgets annexes)
- 09 Vote des taux
- 10 Augmentation du taux multiplicateur Tascom
- 11 Fixation de la taxe Gemapi
- 12 Vote des subventions aux associations
- 13 Transfert 2020/Budget 2021
- 14 Approbation du budget primitif 2021 (budget général)
- 15 Tableau des effectifs 2021

COMMISSION CYCLE DE L'EAU

- 16 Révision des tarifs de l'assainissement non collectif

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 17** Territoires d'industrie – Convention de partenariat et de financement 2021 – 2023
 - 18** Territoires d'industrie – Validation de la fiche action n°1 « Mise en place d'une stratégie territoriale industrielle »
 - 19** Aide à l'immobilier d'entreprises – Validation du règlement d'intervention
-

AFFAIRES DIVERSES

AFFAIRES GENERALES

01

ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Sur demande du Président, après ouverture de la séance et selon la réglementation en vigueur, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité nomme Françoise VIPREY comme secrétaire de séance.

02

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2021

Denis NARBÉY suggère qu'une rectification soit apportée à son intervention relative au budget du SPANC. Il convient de dire qu'il n'est pas opportun d'associer les budgets SPANC et Assainissement collectif, les usagers de l'un ne devant pas financer le service apporté aux autres. De plus, vu les comptes administratifs du Spanc de la commune de Les Plains et Grands Essarts, le dispositif mis en place jusqu'au transfert de compétence (investissements portés par la commune et financés par le biais d'un conventionnement avec les privés en bénéficiant) permet, en sus de garantir la protection et le respect de l'environnement, de disposer de comptes équilibrés.

D'autre part, Pascal GODIN souhaite ajouter au compte rendu qu'il serait judicieux de mener une réflexion concernant les équipements sportifs sur le territoire de la CCPM.

Ces exposés entendus, les membres du Conseil communautaire APPROUVENT à l'unanimité le compte-rendu de la réunion communautaire du 25 mars 2021.

03

DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Décision n°16-2021 : Signature convention permanence tenue à la Maison des Services par l'association CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie).

Monsieur le Président informe de la décision de signer la convention de mise à disposition de salles de permanence au sein de la Maison des Services avec l'association CSAPA – 25200 MONTBELIARD, à compter du 04 février 2021.

.....

Décision n°17-2021 : Signature – Convention de mise à disposition de locaux à une association

Monsieur le Président informe de la décision de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit du bâtiment sis 15 avenue Maréchal Leclerc, 25120 Maîche avec l'association Festi'Gang pour le stockage de matériel, et ce, pour une durée de 6 mois à compter de la date de signature.

.....

Décision n°18-2021 : Signature – Convention de prestation de service entre la Communauté de Communes du Pays de Maiche et la Commune des Écorces

Monsieur le Président informe de la décision :

- De signer la convention de prestation de service avec la commune de LES ECORCES dont l'objet est d'assurer un renfort ponctuel au périscolaire de LES ECORCES,
- De valider une prestation d'un montant forfaitaire de 17.85 € par heure. Ce montant inclus la rémunération de l'agent, les charges patronales, la cotisation CNAS ainsi que l'assurance du personnel.

La convention est conclue pour le jeudi 25 mars 2021 et le jeudi 1^{er} avril 2021.

.....

Décision n°19-2021 : Signature - Convention tripartite de mise à disposition d'un broyeur à déchets verts Commune de MONTANCY BREMONCOURT

Monsieur le Président informe de la décision de signer la convention tripartite de mise à disposition d'un broyeur à déchets verts avec Préval et la commune de Montancy Bremoncourt pour une durée d'un an avec tacite reconduction.

La convention est conclue à titre gratuit.

**Décision n°20-2021 : Signature - Convention tripartite de mise à disposition d'un broyeur à déchets verts
Commune de VAUFREY**

Monsieur le Président informe de la décision de signer la convention tripartite de mise à disposition d'un broyeur à déchets verts avec Préval et la commune de Vaufrey pour une durée d'un an avec tacite reconduction.

La convention est conclue à titre gratuit.

.....

Décision n°21-2021 : Créances éteintes – Budget annexe des Ordures Ménagères.

Monsieur le Président informe de la décision :

- d'accepter en créances éteintes les bordereaux de situation suivants, dont le détail est annexé à la présente décision, au budget annexe des Ordures Ménagères :

- Liste N° 3170810532 pour un montant de : 147,63 €
- Liste N° 3175966650 pour un montant de : 202,19 €
- Liste N° 3172429512 pour un montant de : 102,46 €
- Liste N° 3123171022 pour un montant de : 517,89 €
- Liste N° 3155240662 pour un montant de : 4 522,44 €
- Liste N° 3172663045 pour un montant de : 671,17 €

- d'émettre les mandats correspondant au budget annexe des Ordures Ménagères au compte 6542 Créances éteintes.

.....

Décision n°22-2021 : Créances éteintes – Budget SPANC.

Monsieur le Président informe de la décision :

- d'accepter en créances éteintes les bordereaux de situation suivants, dont le détail est annexé à la présente décision, au budget SPANC :

- Liste N° 3156834100 pour un montant de : 162,00 €

- d'émettre les mandats correspondant au budget SPANC au compte 6542 Créances éteintes.

.....

Décision n°23-2021 : Admissions non-valeur – Budget Assainissement.

Monsieur le Président informe de la décision :

- d'accepter en non-valeur les bordereaux de situation suivants, dont le détail est annexé à la présente décision, au budget Assainissement :

- Liste N° 4610020531 pour un montant de : 623,50 €

- d'émettre les mandats correspondants au budget Assainissement au compte 6541 Admissions en non-valeur.

Décision n°24-2021 : Admissions non-valeur – Budget SPANC.

Monsieur le Président informe de la décision :

- d'accepter en non-valeur les bordereaux de situation suivants, dont le détail est annexé à la présente décision, au budget SPANC :

- Liste N° 3121686590 pour un montant de : 99,00 €
- Liste N° 3144372426 pour un montant de : 99,00 €
- Liste N° 4610220231 pour un montant de : 99,00 €

- d'émettre les mandats correspondants au budget SPANC au compte 6541 Admissions en non-valeur.

Décision n°25-2021 : Admissions non-valeur – Budget annexe des Ordures Ménagères.

Monsieur le Président informe de la décision :

- d'accepter en non-valeur les bordereaux de situation suivants, dont le détail est annexé à la présente décision, au budget annexe des Ordures Ménagères :

- Liste N° 4453190231 pour un montant de : 3 158,16 €
- Liste N° 3128709705 pour un montant de : 154,64 €

- d'émettre les mandats correspondants au budget annexe des Ordures Ménagères au compte 6541 Admissions en non-valeur.

COMMISSION FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – COMMUNICATION

04

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Monsieur Gérard GENTIT, délégué aux finances présente les Comptes Administratifs 2020 comme suit :

Budget annexe ORDURES MENAGERES (Annexe 1)

Le résultat d'exécution pour l'exercice 2020 est le suivant :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	1 986 925.45 €	2 130 567.55 €
	Investissement	100 709.32 €	275 440.73 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Fonctionnement art 002		216 164.17 €
	Investissement art 001		352 451.38 €
Total (réalisations + reports)		2 087 634.77 €	2 974 623.83 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Investissement	81 257.39 €	
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	1 986 925.45 €	2 346 731.72 €
	Investissement	181 966.71 €	627 892.11 €
	TOTAL CUMULE	2 168 892.16 €	2 974 623.83 €

Budget annexe EAU (Annexe 2)

Le résultat d'exécution pour l'exercice 2020 est le suivant :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	994 078.96 €	1 299 462.91 €
	Investissement	969 208.29 €	1 263 363.80 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Fonctionnement art 002		253 169.89 €
	Investissement art 001		608 167.48 €
Total (réalisations + reports)		1 963 287.25 €	3 424 164.08 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Investissement	1 404 066.98 €	
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	994 078.96 €	1 552 632.80 €
	Investissement	2 373 275.27 €	1 871 531.28 €
	TOTAL CUMULE	3 367 354.23 €	3 424 164.08 €

Budget annexe ASSAINISSEMENT (Annexe 3)

Le résultat d'exécution pour l'exercice 2020 est le suivant :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	2 266 094 .89 €	2 489 249.08 €
	Investissement	1 336 143.23 €	1 693 011.99 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Fonctionnement art 002		963 346.95 €
	Investissement art 001		249 973.12 €
Total (réalisations + reports)		3 602 238.12 €	5 395 581.14 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Investissement	620 651.22 €	92 732.00 €
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	2 266 094.89 €	3 452 596.03 €
	Investissement	1 956 794.45 €	2 035 717.11 €
	TOTAL CUMULE	4 222 889.34 €	5 488 313.14 €

Budget annexe SPANC (Annexe 4)

Le résultat d'exécution pour l'exercice 2020 est le suivant :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	68 175.26 €	56 644.06 €
	Investissement	483.60 €	6 618.31 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Fonctionnement art 002		21.61 €
	Investissement art 001	5 276.58 €	
Total (réalisations + reports)		73 935.44 €	63 283.98 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Investissement		
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	68 175.26 €	56 665.67 €
	Investissement	5 760.18 €	6 618.31 €
	TOTAL CUMULE	73 935.44 €	63 283.98 €

Budget annexe COMBE SAINT PIERRE (Annexe 5)

Le résultat d'exécution pour l'exercice 2020 est le suivant :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	462 865.40 €	461 065.40 €
	Investissement	115 711.13 €	178 665.58 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Fonctionnement art 002		
	Investissement art 001		166 331.42 €
Total (réalisations + reports)		578 576.53 €	806 062.40 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Investissement		
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	462 865.40 €	461 065.40 €
	Investissement	115 711.13 €	344 997.00 €
	TOTAL CUMULE	578 576.53 €	806 062.40 €

Budget annexe ZA (Annexe 6)

Le résultat d'exécution pour l'exercice 2020 est le suivant :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	1 021 831.14 €	1 017 352.29 €
	Investissement	949 233.00 €	924 394.64 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Fonctionnement art 002		0.67€
	Investissement art 001	2 751.40 €	
Total (réalisations + reports)		1 973 815.54 €	1 941 747.60 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Investissement		
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	1 021 831.14 €	1 017 352.96 €
	Investissement	951 984.40 €	924 394.64 €
	TOTAL CUMULE	1 973 815.54 €	1 941 747.60 €

Budget général (Annexe 7)

Le résultat d'exécution pour l'exercice 2020 est le suivant :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	6 722 791.14 €	7 396 519.79 €
	Investissement	283 541.42 €	387 658.23 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Fonctionnement art 002		1 673 849.78 €
	Investissement art 001	3 797.97 €	
Total (réalisations + reports)		7 010 130.53 €	9 458 027.80 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Investissement	133 716.89 €	18 015.13 €
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	6 722 791.14 €	9 070 369.57 €
	Investissement	421 056.28 €	405 673.36 €
	TOTAL CUMULE	7 143 847.42 €	9 476 042.93 €

Pascal Godin fait remarquer que la commission finances n'a pas été réunie en amont pour la préparation du budget.

Franck Villemain acquiesce et souligne que le service finances a été pris par le temps, notamment pour l'élaboration des orientations budgétaires. Le ROB une fois finalisé, il n'était plus opportun de réunir la commission. Dès lors, le but recherché est de réunir la commission tout au long de l'année afin de l'associer aux investissements à venir.

D'autre part, Régis Ligier expose que les excédents importants traduisent une bonne gestion de la CCPM et permettent de prévoir l'avenir sereinement. Il attire cependant l'attention sur le fait qu'en 2020, un grand nombre de travaux n'a pu être réalisé.

Pour conclure, Gérard Gentit déclare que de tels excédents permettraient de rembourser 2 fois plus d'emprunts.

L'exposé du délégué aux finances entendu, après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, après vérification de la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif, adoptent les comptes administratifs 2020 après que le Président ait quitté la salle.

- Budget annexe ORDURES MENAGERES : 55 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
- Budget Annexe EAU : 55 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
- Budget Annexe ASSAINISSEMENT : 55 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
- Budget annexe SPANC : 55 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
- Budget annexe COMBE SAINT PIERRE : 55 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- Budget annexe ZA : 55 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
- Budget général : 55 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

05

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020

Le Président informe que les comptes de gestion 2020 des budgets annexes « Ordures Ménagères », « Combe Saint-Pierre », « Eau », « Assainissement », « SPANC », « ZA » et du budget « Général » sont conformes aux comptes administratifs correspondants.

Après examen des titres recouverts et des mandats émis et contrôle des Comptes de Gestion du budget général et des budgets annexes ORDURES MENAGERES, EAU, ASSAINISSEMENT, SPANC, COMBE SAINT-PIERRE, ZA dressés par Monsieur le Comptable du Trésor et Receveur de la Communauté de Communes du Pays de Maïche, pour l'exercice 2020,

Les membres du Conseil Communautaire déclarent que les Comptes de Gestion 2020 du budget général et des budgets annexes ORDURES MENAGERES, EAU, ASSAINISSEMENT, SPANC, COMBE SAINT-PIERRE, ZA visés et certifiés par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de leur part.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
caractère industriel et commercial					
01011-SPANC CC PAYS DE MAICHE					
Investissement	-5 276,58		6 134,71		858,13
Fonctionnement	5 298,19	5 276,58	-11 531,20		-11 509,59
Sous-Total	21,61	5 276,58	-5 396,49		-10 651,46
01013-OM CC PAYS DE MAICHE					
Investissement	352 451,38		174 731,41		527 182,79
Fonctionnement	216 164,17		143 642,10		359 806,27
Sous-Total	568 615,55		318 373,51		886 989,06
01021-ASSAINISSEMENT CC PAYS M					
Investissement	249 973,12		356 868,76		606 841,88
Fonctionnement	1 043 090,84	79 743,89	223 154,19		1 186 501,14
Sous-Total	1 293 063,96	79 743,89	580 022,95		1 793 343,02
01022-EAU CC PAYS DE MAICHE					
Investissement	608 167,48		294 155,51		902 322,99

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-3 797,97		104 116,81		100 318,84
Fonctionnement	1 798 976,73	125 126,95	673 728,65		2 347 578,43
TOTAL I	1 795 178,76	125 126,95	777 845,46		2 447 897,27
II - Budgets des services à caractère administratif					
01014-COMBE ST PIERRE CC PAYS					
Investissement	166 331,42		62 954,45		229 285,87
Fonctionnement			-1 800,00		-1 800,00
Sous-Total	166 331,42		61 154,45		227 485,87
01023-ZONE ACTIVITE CC PAYS MA					
Investissement	-2 751,40		-24 838,36		-27 589,76
Fonctionnement	0,67		-4 478,85		-4 478,18
Sous-Total	-2 750,73		-29 317,21		-32 067,94
TOTAL II	163 580,69		31 837,24		195 417,93
III - Budgets des services à					

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
Fonctionnement	253 169,89		305 383,95		558 553,84
Sous-Total	861 337,37		599 539,46		1 460 876,83
TOTAL III	2 723 038,49	85 020,47	1 492 539,43		4 130 557,45
TOTAL I + II + III	4 681 797,94	210 147,42	2 302 222,13		6 773 872,65

06

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

Les résultats à la fin de l'exercice 2020 sont les suivants :

Budget annexe ORDURES MENAGERES

	Résultat compte administratif 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat à la fin de l'exercice 2020	Reste à réaliser au 31/12/2020
Investissement	352 451,38	174 731,41	527 182,79	-81 257,39
Fonctionnement	216 164,17	143 642,10	359 806,27	

Investissement : Recettes Article 001 Résultat d'investissement reporté 527 182,79 €

Fonctionnement : Recettes Article 002 Résultat de fonctionnement reporté 359 806,27 €

Budget annexe EAU

	Résultat compte administratif 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat à la fin de l'exercice 2020	Reste à réaliser au 31/12/2020
Investissement	608 167,48	294 155,51	902 322,99	-1 404 066,98
Fonctionnement	253 169,89	305 383,95	558 553,84	

Investissement : Recettes Article 001 Résultat d'investissement reporté 902 322,99 €

Excédent de fonctionnement capitalisés : Article 1068 : 501 743,99 €

Fonctionnement : Recettes Article 002 Résultat de fonctionnement reporté 56 809,85 €

Budget annexe ASSAINISSEMENT

	Résultat compte administratif 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat à la fin de l'exercice 2020	Reste à réaliser au 31/12/2020
Investissement	249 973,12	356 868,76	606 841,88	-527 919,22
Fonctionnement	963 346,95	223 154,19	1 186 501,14	

Investissement : Recettes Article 001 Résultat d'investissement reporté 606 841,88 €

Fonctionnement : Recettes Article 002 Résultat de fonctionnement reporté 1 186 501,14 €

Budget annexe SPANC

	Résultat compte administratif 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat à la fin de l'exercice 2020	Reste à réaliser au 31/12/2020
Investissement	-5 276,58	6 134,71	858,13	0,00
Fonctionnement	21,61	-11 531,20	-11 509,59	

Investissement : Recettes Article 001 Résultat d'investissement reporté 858,13 €

Fonctionnement : Dépenses Article 002 Résultat de fonctionnement reporté 11 509,59 €

Budget annexe COMBE SAINT PIERRE

	Résultat compte administratif 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat à la fin de l'exercice 2020	Reste à réaliser au 31/12/2020
Investissement	166 331,42	62 954,45	229 285,87	0,00
Fonctionnement	0,00	-1 800,00	-1 800,00	

Investissement : Recettes Article 001 Résultat d'investissement reporté 229 285,87 €

Fonctionnement : Dépenses Article 002 Résultat de fonctionnement reporté 1 800,00 €

Budget annexe ZA

	Résultat compte administratif 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat à la fin de l'exercice 2020	Reste à réaliser au 31/12/2020
Investissement	-2 751,40	-24 838,36	-27 589,76	
Fonctionnement	0,67	-4 478,85	-4 478,18	

Investissement : Dépenses Article 001 Résultat de fonctionnement reporté 27 589,76 €

Fonctionnement : Dépenses Article 002 Résultat de fonctionnement reporté 4 478,18 €

Budget général

	Résultat compte administratif 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat à la fin de l'exercice 2020	Reste à réaliser au 31/12/2020
Investissement	-3 797,97	104 116,81	100 318,84	-115 701,76
Fonctionnement	1 673 849,78	673 728,65	2 347 578,43	

Investissement : Recettes Article 001 Résultat d'investissement reporté 100 318,84 €

Excédent de fonctionnement capitalisés : Article 1068 : 15 382,92 €

Fonctionnement : Recettes Article 002 Résultat de fonctionnement reporté 2 332 195,51 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire prend acte des résultats de l'exercice 2020 de la Communauté de communes du Pays de Maïche comme énoncé ci-dessus.

07

VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Vu l'article L.211-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret 97-175 du 20 Février 1997,
Vu l'instruction codificatrice M14,

La procédure AP/CP vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

ARTICLE L.211-4 CGCT

« Les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées ».

« Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes ».

Chaque Autorisation de Programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant des Autorisations de Programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure AP/CP concernent l'acquisition de biens meubles et immeubles et les travaux en cours à caractère pluriannuel.

Ne sont concernés par la procédure que les investissements directs.

Le suivi des AP/CP se fera par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M4.

Les dépenses seront équilibrées par les recettes suivantes :

- Subvention,
- Autofinancement,
- Emprunt.

Certains projets intercommunaux sont réalisés sur plusieurs exercices budgétaires.

Il convient d'ouvrir, par délibération de l'Assemblée, les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement (AP/CP) liés à ces opérations.

Dans l'attente du montant définitif de l'opération et considérant les crédits extrapolés lors du PPI des Orientations budgétaires 2021, il est proposé d'ouvrir pour cette opération 40L1 l'Autorisation de Programme et Crédit de Paiement suivant :

	N° AP	1-EAU
	OBJET DE L'AP	SCHEMA DIRECTEUR ALIMENTATION EN EAU POTABLE PGSSE
Autorisation de Programme	AE antérieure	- €
	Complément d'AP	450 000,00 €
	AE totale à ce jour	450 000,00 €
Crédits de paiement	CP antérieur	- €
	CP 2021	300 000,00 €
	CP 2022	150 000,00 €
	CP 2023	
	CP 2024	
	CP 2025	
	CP 2026	
	CP 2027	
	Total des CP	450 000,00 €

Les reports de crédits de paiement non utilisés se feront automatiquement d'une année sur l'autre. Toute autre modification de ces tableaux se fera par délibération de l'Assemblée.

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VOTE les montants des Autorisations de Programme et la répartition des Crédits de Paiement, tels que définis précédemment,
- AUTORISE les reports automatiques des Crédits de Paiement sur l'année N+1.

08

APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2021 DES BUDGETS ANNEXES

Monsieur Franck VILLEMAIN, Président de la CCPM, présente les Budgets Primitifs 2021.

Les budgets primitifs sont le reflet des travaux menés lors des commissions thématiques, ainsi que du débat d'orientations budgétaires votés à l'unanimité par le conseil communautaire dans sa séance du 25 mars 2021. Quelques ajustements peuvent cependant intervenir entre le DOB et le vote du budget primitif afin d'assurer l'équilibre tant budgétaire que financier de l'ensemble des budgets de l'EPCI ou afin de prendre en compte de nouveaux éléments (notification des produits de fiscalité, etc...)

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire VOTE les budgets primitifs 2021 des budgets annexes comme suit :

Budget annexe ORDURES MENAGERES (Annexe 8)

Communauté Cnes Pays de Maïche - 01013 ORDURES MENAGERES - BP (projet de budget) - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	272 600,00	0,00	321 827,30	0,00	321 827,30
012	Charges de personnel, frais assimilés	602 410,00	0,00	724 021,62	0,00	724 021,62
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	932 850,00	0,00	963 000,00	0,00	963 000,00
Total des dépenses de gestion des services		1 807 860,00	0,00	2 008 848,92	0,00	2 008 848,92
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	37 000,00	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	17 000,00		17 000,00	0,00	17 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 861 860,00	0,00	2 032 848,92	0,00	2 032 848,92
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	293 332,42		248 345,93	0,00	248 345,93
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		293 332,42		248 345,93	0,00	248 345,93
TOTAL		2 155 192,42	0,00	2 281 194,85	0,00	2 281 194,85

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 281 194,85
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 800 000,00	0,00	1 800 000,00	0,00	1 800 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	213 000,00	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
Total des recettes de gestion des services		2 014 500,00	0,00	2 101 500,00	0,00	2 101 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	34 878,64	0,00	500,00	0,00	500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	1 700,00		1 700,00	0,00	1 700,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 051 078,64	0,00	2 103 700,00	0,00	2 103 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	16 993,13		15 243,15	0,00	15 243,15
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		16 993,13		15 243,15	0,00	15 243,15
TOTAL		2 068 071,77	0,00	2 118 943,15	0,00	2 118 943,15

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	359 806,27
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 478 749,42
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	233 102,78
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	267 067,01	81 257,39	379 257,39	0,00	460 514,78
	Total des dépenses d'équipement	267 067,01	81 257,39	379 257,39	0,00	460 514,78
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	267 067,01	81 257,39	379 257,39	0,00	460 514,78
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	16 993,13		15 243,15	0,00	15 243,15
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	16 993,13		15 243,15	0,00	15 243,15
	TOTAL	284 060,14	81 257,39	394 500,54	0,00	475 757,93

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	475 757,93
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	30 000,00	0,00	62 213,38	0,00	62 213,38
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	30 000,00	0,00	62 213,38	0,00	62 213,38
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	30 000,00	0,00	62 213,38	0,00	62 213,38
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	293 332,42		248 345,93	0,00	248 345,93
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	293 332,42		248 345,93	0,00	248 345,93
	TOTAL	323 332,42	0,00	310 559,31	0,00	310 559,31

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	527 182,79
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	837 742,10
---	-------------------

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Communauté Cnes Pays de Maïche - 01013 ORDURES MENAGERES - BP (projet de budget) - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
11	REDEVANCE INCITATIVE	77 783,80	16 956,00	0,00
13	MATERIEL ET OUTILLAGE DIVERS	15 186,46	14 690,06	0,00
20	STOCKAGE INERTES REHABILITATION	30 000,00	30 000,00	0,00
25	AMENAGEMENT POINT DE COLLECTE	5 209,96	3 445,20	0,00
27	CONTACTEUR BARRIERE DECHETERIE	3 886,79	0,00	0,00
28	VEHICULE POLICE MUNICIPALE	20 000,00	0,00	0,00
29	VEHICULE HAILLON DECHET	35 000,00	0,00	0,00
30	DEVELOPPEMENT INFRASTRUCTURES SITE DECHETERIE	80 000,00	94 166,13	0,00
31	EMPLACEMENT LOCAUX PRODUIT DANGEREUX DDS	0,00	20 000,00	0,00
33	DECHETERIE MOBILE	0,00	200 000,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		267 067,01	379 257,39	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		267 067,01	379 257,39	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	16 993,13	15 243,15	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	16 993,13	15 243,15	0,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	6 250,00	15 243,15	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	3 012,76	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	7 730,37	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		16 993,13	15 243,15	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	284 060,14	394 500,54	0,00
			+
		RESTES A REALISER N-1 (10)	81 257,39
			+
		D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
			=
		TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	475 757,93

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	30 000,00	62 213,38	0,00
10222	FCTVA	30 000,00	62 213,38	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		30 000,00	62 213,38	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		30 000,00	62 213,38	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	293 332,42	248 345,93	0,00
2182	Matériel de transport	30 678,64	0,00	0,00
28128	Aménagement Autres terrains	7 208,75	7 264,00	0,00
28131	Bâtiments	3 180,00	3 180,00	0,00
28138	Autres constructions	61 769,78	61 769,78	0,00
28157	Aménagements des matériels industriels	41 624,27	42 979,35	0,00
28181	Installations générales, agencements	1 078,49	1 012,81	0,00
28182	Matériel de transport	123 741,51	107 870,13	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 364,14	1 364,14	0,00
28184	Mobilier	608,19	608,19	0,00
28188	Autres	22 078,65	22 297,53	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		293 332,42	248 345,93	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		293 332,42	248 345,93	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		323 332,42	310 559,31	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
---------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	527 182,79
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	837 742,10
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Budget annexe Ordures ménagères : 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Budget annexe Eau (Annexe 9)

Communauté Cnes Pays de Maïche - 01022 EAU - BP (projet de budget) - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	347 215,00	0,00	345 435,75	0,00	345 435,75
012	Charges de personnel, frais assimilés	78 754,00	0,00	100 128,69	0,00	100 128,69
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		425 969,00	0,00	445 564,44	0,00	445 564,44
66	Charges financières	57 085,33	0,00	47 114,76	0,00	47 114,76
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		487 054,33	0,00	492 679,20	0,00	492 679,20
023	Virement à la section d'investissement (6)	376 719,79		154 897,49	0,00	154 897,49
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	621 273,81		622 007,92	0,00	622 007,92
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		997 993,60		776 905,41	0,00	776 905,41
TOTAL		1 485 047,93	0,00	1 269 584,61	0,00	1 269 584,61

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 269 584,61
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	960 804,00	0,00	1 013 109,86	0,00	1 013 109,86
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		960 804,00	0,00	1 013 109,86	0,00	1 013 109,86
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		960 804,00	0,00	1 013 109,86	0,00	1 013 109,86
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	271 074,04		199 664,90	0,00	199 664,90
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		271 074,04		199 664,90	0,00	199 664,90
TOTAL		1 231 878,04	0,00	1 212 774,76	0,00	1 212 774,76

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	56 809,85
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 269 584,61
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	577 240,51
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	2 333 325,53	1 404 066,98	1 649 700,00	0,00	3 053 766,98
	Total des dépenses d'équipement	2 333 325,53	1 404 066,98	1 649 700,00	0,00	3 053 766,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	241 076,00	0,00	259 208,61	0,00	259 208,61
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	241 076,00	0,00	259 208,61	0,00	259 208,61
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 574 401,53	1 404 066,98	1 908 908,61	0,00	3 312 975,59
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	271 074,04		199 664,90	0,00	199 664,90
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	271 074,04		199 664,90	0,00	199 664,90
	TOTAL	2 845 475,57	1 404 066,98	2 108 573,51	0,00	3 512 640,49

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 512 640,49
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	96 097,00	0,00	510 456,00	0,00	510 456,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 143 217,49	0,00	821 212,10	0,00	821 212,10
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 239 314,49	0,00	1 331 668,10	0,00	1 331 668,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	501 743,99	0,00	501 743,99
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	501 743,99	0,00	501 743,99
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 239 314,49	0,00	1 833 412,09	0,00	1 833 412,09
021	Virement de la section d'exploitation (4)	376 719,79		154 897,49	0,00	154 897,49
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	621 273,81		622 007,92	0,00	622 007,92
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	997 993,60		776 905,41	0,00	776 905,41
	TOTAL	2 237 308,09	0,00	2 610 317,50	0,00	2 610 317,50

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	902 322,99
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 512 640,49
---	---------------------

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
17	Travaux Battenans Varin	791,67	0,00	0,00
18	Travaux Bief Dampjoux	5 646,00	0,00	0,00
34	Travaux sur station et traitement eau	114 213,51	0,00	0,00
35	Travaux sur les réseaux	282 973,35	0,00	0,00
36	Travaux sur les ressources 2020	594 532,00	0,00	0,00
37	Travaux sur les réseaux 2020	942 450,00	0,00	0,00
38	Travaux sur les ouvrages 2020	75 269,00	0,00	0,00
39	Travaux divers 2020	317 450,00	30 000,00	0,00
40	Programme règlementaire 2021-2024	0,00	385 000,00	0,00
41	Programme réseaux 2021-2024	0,00	801 000,00	0,00
42	Programme ouvrages 2021-2024	0,00	253 700,00	0,00
43	Programme divers 2021 2024	0,00	13 000,00	0,00
44	Programme sécurisation 2021-2024	0,00	167 000,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 333 325,53	1 649 700,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	241 076,00	259 208,61	0,00
1641	Emprunts en euros	241 076,00	259 208,61	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		241 076,00	259 208,61	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 574 401,53	1 908 908,61	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	271 074,04	199 664,90	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	271 074,04	199 664,90	0,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	142 820,28	71 410,14	0,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	1 051,38	1 052,38	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	111 342,51	111 342,51	0,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	3 355,24	3 355,24	0,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	0,00	431,78	0,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	431,78	12 072,85	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	12 072,85	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00

041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		271 074,04	199 664,90	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 845 475,57	2 108 573,51	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	1 404 066,98
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 512 640,49
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	96 097,00	510 456,00	0,00
13111	Subv. équipé Agence de l'eau	21 351,00	510 456,00	0,00
1313	Subv. équipé Départements	74 746,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 143 217,49	821 212,10	0,00
1641	Emprunts en euros	1 143 217,49	821 212,10	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 239 314,49	1 331 668,10	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	501 743,99	0,00
1068	Autres réserves	0,00	501 743,99	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	501 743,99	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 239 314,49	1 833 412,09	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	376 719,79	154 897,49	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	621 273,81	622 007,92	0,00
28031	Frais d'études	3 491,01	3 833,49	0,00
28128	Aménagement Autres terrains	18 037,24	18 037,24	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	65 013,61	65 405,25	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	332 302,80	332 302,80	0,00
28154	Matériel industriel	22 218,31	22 612,28	0,00
281728	Autres terrains (mise à disposition)	62,43	62,43	0,00
2817311	Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)	102,74	102,74	0,00
281738	Autres constructions (mise à dispo)	507,78	507,78	0,00
281751	Installat° complexes spécialisées (mad)	77,82	77,82	0,00
2817531	Réseaux d'adduction d'eau (mad)	71 889,23	71 889,23	0,00
2817532	Réseaux d'assainissement (mad)	29,06	29,05	0,00
281754	Matériel industriel (mise à disposition)	393,97	0,00	0,00
2817561	Service de distribution d'eau (mad)	96 043,26	96 043,26	0,00
281757	Aménagement matériel industriel (mad)	5 888,55	5 888,55	0,00
28182	Matériel de transport	2 895,00	2 895,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	2 321,00	2 321,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		997 993,60	776 905,41	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		997 993,60	776 905,41	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 237 308,09	2 610 317,50	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	902 322,99
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 512 640,49
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Budget Annexe EAU : 56 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (Jean-Pierre ETEVENARD)

Pascal Godin s'interroge sur le tarif appliqué aux fruitières. Anthony Mérique précise que la signature des conventions avec toutes les fruitières du territoire aura lieu le 27 avril prochain et ajoute que par conséquent le processus de facturation sera identique à l'ensemble.

De son côté, le Président précise que toutes les communes ont délibéré sur l'excédent de fonctionnement et qu'il conviendra d'acter ses décisions au sein du prochain conseil communautaire.

Budget annexe Assainissement (Annexe 10)

Communauté Cnes Pays de Maïche - 01021 ASSAINISSEMENT - BP (projet de budget) - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 065 779,00	0,00	1 046 043,92	0,00	1 046 043,92
012	Charges de personnel, frais assimilés	382 738,00	0,00	422 618,76	0,00	422 618,76
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
Total des dépenses de gestion des services		1 452 517,00	0,00	1 472 662,68	0,00	1 472 662,68
66	Charges financières	171 719,79	0,00	153 394,09	0,00	153 394,09
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 626 236,79	0,00	1 628 056,77	0,00	1 628 056,77
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 066 976,87		1 135 924,32	0,00	1 135 924,32
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	996 208,10		1 018 073,07	0,00	1 018 073,07
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 063 184,97		2 153 997,39	0,00	2 153 997,39
TOTAL		3 689 421,76	0,00	3 782 054,16	0,00	3 782 054,16

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 782 054,16
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 975 673,31	0,00	1 930 025,64	0,00	1 930 025,64
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	56 000,00	0,00	27 000,00	0,00	27 000,00
75	Autres produits de gestion courante	252 000,00	0,00	195 000,00	0,00	195 000,00
Total des recettes de gestion des services		2 283 673,31	0,00	2 152 025,64	0,00	2 152 025,64
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	20 488,00	0,00	21 613,88	0,00	21 613,88
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 304 161,31	0,00	2 173 639,52	0,00	2 173 639,52
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	421 913,50		421 913,50	0,00	421 913,50
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		421 913,50		421 913,50	0,00	421 913,50
TOTAL		2 726 074,81	0,00	2 595 553,02	0,00	2 595 553,02

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 186 501,14
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 782 054,16
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 732 083,89	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	---------------------	---

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	2 973 085,01	620 651,22	1 894 453,10	0,00	2 515 104,32
	Total des dépenses d'équipement	2 973 085,01	620 651,22	1 894 453,10	0,00	2 515 104,32
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	444 466,00	0,00	986 543,99	0,00	986 543,99
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	444 466,00	0,00	986 543,99	0,00	986 543,99
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 417 551,01	620 651,22	2 880 997,09	0,00	3 501 648,31
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	421 913,50		421 913,50	0,00	421 913,50
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	421 913,50		421 913,50	0,00	421 913,50
	TOTAL	3 839 464,51	620 651,22	3 302 910,59	0,00	3 923 561,81

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 923 561,81
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	652 083,00	92 732,00	493 059,36	0,00	585 791,36
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	794 479,53	0,00	576 931,18	0,00	576 931,18
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 446 562,53	92 732,00	1 069 990,54	0,00	1 162 722,54
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	79 743,89	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	79 743,89	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 526 306,42	92 732,00	1 069 990,54	0,00	1 162 722,54
021	Virement de la section d'exploitation (4)	1 066 976,87		1 135 924,32	0,00	1 135 924,32
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	996 208,10		1 018 073,07	0,00	1 018 073,07
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 063 184,97		2 153 997,39	0,00	2 153 997,39
	TOTAL	3 589 491,39	92 732,00	3 223 987,93	0,00	3 316 719,93

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	606 841,88
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 923 561,81
---	---------------------

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
11	Matériel et véhicules- SIG relevés	23 421,00	0,00	0,00
15	Etude dossier loi sur l'eau	71 326,29	0,00	0,00
19	Travaux Charmauvillers)	5 680,00	0,00	0,00
22	Divers réseaux EU-STEP et SDA Valoreille	2 145,00	0,00	0,00
24	Travaux Les Bréseux	12 169,63	0,00	0,00
25	Travaux sur stations d'épuration	53 214,00	0,00	0,00
26	Travaux sur réseaux assainissement	252 469,09	0,00	0,00
27	Travaux sur réseaux 2020	399 596,00	0,00	0,00
28	Matériel 2020, GEPU, SIG, boîte branchement	292 984,00	0,00	0,00
29	Travaux sur stations d'épuration 2020	1 860 080,00	663 153,10	0,00
30	Cession actif Dampjoux	0,00	708 000,00	0,00
31	Enveloppe réseaux 2021	0,00	260 000,00	0,00
32	Enveloppe matériel 2021	0,00	263 300,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 973 085,01	1 894 453,10	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	444 466,00	986 543,99	0,00
1641	Emprunts en euros	444 466,00	947 194,43	0,00
1687	Autres dettes	0,00	39 349,56	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		444 466,00	986 543,99	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 417 551,01	2 880 997,09	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	421 913,50	421 913,50	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	421 913,50	421 913,50	0,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	60 751,67	60 751,67	0,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	8 169,13	8 169,13	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	15 401,94	15 401,94	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	225 148,33	225 148,33	0,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	3 730,30	3 730,30	0,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	1 433,33	1 433,33	0,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	526,08	526,08	0,00

13918	Autres subventions d'équipement	106 752,72	106 752,72	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		421 913,50	421 913,50	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 839 464,51	3 302 910,59	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	620 651,22
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 923 561,81
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la région.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III E3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	652 083,00	493 059,36	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	83 859,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	515 281,00	493 059,36	0,00
1314	Subv. équipt Communes	52 943,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	794 479,53	576 931,18	0,00
1641	Emprunts en euros	794 479,53	576 931,18	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 446 562,53	1 069 990,54	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	79 743,89	0,00	0,00
1068	Autres réserves	79 743,89	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	79 743,89	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	1 526 306,42	1 069 990,54	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	1 066 976,87	1 135 924,32	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	996 208,10	1 018 073,07	0,00
28031	Frais d'études	45 901,61	52 643,38	0,00
28033	Frais d'insertion	102,40	102,40	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 187,17	9 598,17	0,00
281311	Bâtiments d'exploitation	201 935,45	201 935,45	0,00
28138	Aménagement Autres constructions	0,00	766,25	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	0,00	270,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	1 605,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	101 700,34	100 538,50	0,00
28155	Outillage industriel	2 606,00	2 606,00	0,00
281561	Service de distribution d'eau	0,00	32,51	0,00
281562	Service d'assainissement	5 361,21	7 926,81	0,00
281721	Terrains nus (mise à disposition)	132,78	132,78	0,00
281728	Autres terrains (mise à disposition)	2 146,93	2 146,93	0,00
2817311	Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)	9 907,73	9 907,73	0,00
2817351	Aménagt Bât. d'exploitation (mad)	57 175,29	57 175,29	0,00
281738	Autres constructions (mise à dispo)	52 709,71	52 709,71	0,00
281751	Installat° complexes spécialisées (mad)	86 986,31	86 986,31	0,00
2817531	Réseaux d'adduction d'eau (mad)	262,50	262,50	0,00
2817532	Réseaux d'assainissement (mad)	303 219,31	303 219,31	0,00
2817562	Service d'assainissement (mad)	103 398,68	103 692,79	0,00
281757	Aménagement matériel industriel (mad)	4 188,90	4 188,90	0,00
281788	Autres immos corpo (mise à disposition)	2 612,28	2 612,28	0,00
28181	Installations générales, agencements	170,00	170,00	0,00
28182	Matériel de transport	10 267,20	11 983,70	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	2 604,79	3 228,86	0,00
28184	Mobilier	15,75	15,75	0,00
28188	Autres	931,76	931,76	0,00
28283	Matériel de bureau et info. (affect)	684,00	684,00	0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	2 053 184,97	2 153 997,39	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	2 053 184,97	2 153 997,39	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	3 589 491,39	3 223 987,93	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	92 732,00
----------------------------------	------------------

+

Communauté Cnes Pays de Maïche - 01021 ASSAINISSEMENT - BP (projet de budget) - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)			606 841,88
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			3 923 561,81

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Budget Annexe ASSAINISSEMENT : 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	20 200,00	0,00	22 250,00	0,00	22 250,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	23 282,00	0,00	29 144,69	0,00	29 144,69
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	13 700,00	0,00	500,00	0,00	500,00
Total des dépenses de gestion des services		57 182,00	0,00	51 894,69	0,00	51 894,69
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		59 182,00	0,00	53 894,69	0,00	53 894,69
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 262,40		1 359,12	0,00	1 359,12
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 262,40		1 359,12	0,00	1 359,12
TOTAL		60 444,40	0,00	55 253,81	0,00	55 253,81

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	11 509,59
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	66 763,40
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	45 515,00	0,00	57 105,00	0,00	57 105,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	13 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		58 715,00	0,00	57 105,00	0,00	57 105,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	9 658,40	0,00	9 658,40	0,00	9 658,40
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		68 373,40	0,00	66 763,40	0,00	66 763,40
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		68 373,40	0,00	66 763,40	0,00	66 763,40

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	66 763,40
---	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 359,12
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 000,00	0,00	500,00	0,00	500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 000,00	0,00	500,00	0,00	500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 000,00	0,00	500,00	0,00	500,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	500,00
---	---------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	5 276,58	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	5 276,58	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	5 276,58	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 262,40		1 359,12	0,00	1 359,12
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 262,40		1 359,12	0,00	1 359,12
	TOTAL	6 538,98	0,00	1 359,12	0,00	1 359,12

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	858,13
--	---------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 217,25
---	-----------------

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	500,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	500,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 000,00	500,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 000,00	500,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 000,00	500,00	0,00

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 276,58	0,00	0,00
1068	Autres réserves	5 276,58	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		5 276,58	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		5 276,58	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 262,40	1 359,12	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 262,40	1 262,40	0,00
28188	Autres	0,00	96,72	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 262,40	1 359,12	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 262,40	1 359,12	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		6 538,98	1 359,12	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	858,13
--	---------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 217,25
---	-----------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Budget annexe SPANC : 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Budget annexe COMBE SAINT PIERRE (Annexe 12)

Communauté Cnes Pays de Maïche - 01014 COMBE SAINT PIERRE - BP (projet de budget) - 2021

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	300 730,00	0,00	85 070,26	0,00	85 070,26
012	Charges de personnel, frais assimilés	35 450,00	0,00	232 135,56	0,00	232 135,56
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		337 180,00	0,00	318 205,82	0,00	318 205,82
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		10 000,00	0,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		339 180,00	0,00	328 205,82	0,00	328 205,82
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	147 593,00		156 906,18	0,00	156 906,18
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		147 593,00		156 906,18	0,00	156 906,18
TOTAL		486 773,00	0,00	485 112,00	0,00	485 112,00

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 800,00
---	---	-----------------

=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	486 912,00
---	--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	358 073,00	0,00	318 164,15	0,00	318 164,15
75	Autres produits de gestion courante	94 600,00	0,00	128 580,00	0,00	128 580,00
Total des recettes de gestion courante		452 673,00	0,00	446 744,15	0,00	446 744,15
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		452 673,00	0,00	446 744,15	0,00	446 744,15
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	34 100,00		40 167,85	0,00	40 167,85
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		34 100,00		40 167,85	0,00	40 167,85
TOTAL		486 773,00	0,00	486 912,00	0,00	486 912,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	486 912,00
---	--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	116 738,33	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	110 272,45	0,00	120 220,00	0,00	120 220,00
	Total des dépenses d'équipement	110 272,45	0,00	120 220,00	0,00	120 220,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	111 272,45	0,00	122 220,00	0,00	122 220,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	34 100,00		40 167,85	0,00	40 167,85
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	34 100,00		40 167,85	0,00	40 167,85
	TOTAL	145 372,45	0,00	162 387,85	0,00	162 387,85

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	162 387,85
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	147 593,00		156 906,18	0,00	156 906,18
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	147 593,00		156 906,18	0,00	156 906,18

Communauté Cnes Pays de Maiche - 01014 COMBE SAINT PIERRE - BP (projet de budget) - 2021

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	148 593,00	0,00	158 906,18	0,00	158 906,18

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	229 285,87
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	388 192,05
---	------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	116 738,33
--	------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
13	BATIMENTS	1 000,00	7 000,00	0,00
14	MATERIEL DE LOCATION	6 000,00	7 000,00	0,00
17	TELESKIS	5 000,00	0,00	0,00
20	VIA FERRATA	28 000,00	11 700,00	0,00
21	MINI KARTS	0,00	720,00	0,00
23	GESTION DU SITE	25 772,45	15 300,00	0,00
24	PARC AVENTURE	30 000,00	28 000,00	0,00
25	VTT	7 000,00	0,00	0,00
26	ZONE LOISIRS	3 000,00	0,00	0,00
27	TROTINETTES	4 500,00	0,00	0,00
28	RESTAURANT	0,00	23 000,00	0,00
29	MOUSQUETONS ET 'POULIES	0,00	6 000,00	0,00
30	NOUVELLES ACTIVITES	0,00	8 500,00	0,00
31	EPI VIA ET ACCRO	0,00	6 000,00	0,00
32	STRUCTURE GONFLABLE	0,00	7 000,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		110 272,45	120 220,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	2 000,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	2 000,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 000,00	2 000,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		111 272,45	122 220,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	34 100,00	40 167,85	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	34 100,00	40 167,85	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	7 945,00	7 944,72	0,00
13912	Sub. transf cpte résuit. Régions	4 617,00	4 616,90	0,00
13913	Sub. transf cpte résuit. Départements	7 619,00	13 687,85	0,00
139141	Sub. transf cpte résuit. Communes du GFP	7 500,00	7 500,00	0,00
13917	Sub. transf cpte résuit. Budget communaut	2 549,00	2 548,63	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	150,00	150,00	0,00
13931	Sub. transf cpte résuit. D.E. T.R.	3 720,00	3 719,75	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		34 100,00	40 167,85	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		145 372,45	162 387,85	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
----------------------------	------

	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	162 387,85

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

Page 1

Communauté Cnes Pays de Maïche - 01014 COMBE SAINT PIERRE - BP (projet de budget) - 2021

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent ⁿ invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	2 000,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 000,00	2 000,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 000,00	2 000,00	0,00
021	Virement de la sect ⁿ de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	147 593,00	156 906,18	0,00
28051	Concessions et droits similaires	700,00	700,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	957,00	1 271,40	0,00
28132	Immeubles de rapport	7 747,00	7 746,72	0,00
28138	Autres constructions	44 555,00	44 555,43	0,00
28148	Construct ⁿ sol autrui - Autres construct	2 266,00	2 266,29	0,00
28182	Matériel de transport	2 531,00	4 414,17	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 238,00	1 238,33	0,00
28188	Autres immo. corporelles	87 599,00	94 713,84	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		147 593,00	156 906,18	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		147 593,00	156 906,18	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		148 593,00	158 906,18	0,00

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	229 285,87
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	388 192,05

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Budget annexe Combe Saint-Pierre : 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Budget annexe ZA (Annexe 13)

Communauté Cnes Pays de Maïche - 01023 ZONE ACTIVITE CC PAYSMAICH - BP (projet de budget) - 2021

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 159 411,00	0,00	725 000,00	0,00	725 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 159 411,00	0,00	725 000,00	0,00	725 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 159 411,00	0,00	733 000,00	0,00	733 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,67		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	206 394,00		257 626,00	0,00	257 626,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		206 394,67		257 626,00	0,00	257 626,00
TOTAL		2 365 805,67	0,00	990 626,00	0,00	990 626,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	4 478,18
---	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	995 104,18
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	206 394,00	0,00	257 626,00	0,00	257 626,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		206 394,00	0,00	257 626,00	0,00	257 626,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	4 478,18	0,00	4 478,18
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		206 394,00	0,00	262 104,18	0,00	262 104,18
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	2 159 411,00		733 000,00	0,00	733 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 159 411,00		733 000,00	0,00	733 000,00
TOTAL		2 365 805,00	0,00	995 104,18	0,00	995 104,18

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	995 104,18
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-475 374,00
---	--------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	32 000,00	0,00	32 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	32 000,00	0,00	32 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	32 000,00	0,00	32 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 159 411,00		733 000,00	0,00	733 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 159 411,00		733 000,00	0,00	733 000,00
	TOTAL	2 159 411,00	0,00	765 000,00	0,00	765 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	27 589,76
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	792 589,76
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 955 767,73	0,00	534 963,76	0,00	534 963,76
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 955 767,73	0,00	534 963,76	0,00	534 963,76
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 955 767,73	0,00	534 963,76	0,00	534 963,76
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,67		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	206 394,00		257 626,00	0,00	257 626,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	206 394,67		257 626,00	0,00	257 626,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	2 162 162,40	0,00	792 589,76	0,00	792 589,76

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	792 589,76
---	------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	-475 374,00
--	-------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (loisissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	32 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	32 000,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	32 000,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	32 000,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	2 159 411,00	733 000,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	2 159 411,00	733 000,00	0,00
3355	Travaux	2 159 411,00	733 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		2 159 411,00	733 000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 159 411,00	765 000,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	27 589,76
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	792 589,76
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 955 767,73	534 963,76	0,00
1641	Emprunts en euros	900 000,00	0,00	0,00
168751	Dettes - GFP de rattachement	1 055 767,73	534 963,76	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 955 767,73	534 963,76	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 955 767,73	534 963,76	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,67	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	206 394,00	257 626,00	0,00
3355	Travaux	206 394,00	257 626,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		206 394,67	257 626,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		206 394,67	257 626,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 162 162,40	792 589,76	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	792 589,76
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Budget annexe ZA : 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

09

VOTE DES TAUX

À l'issue d'une année qui aura été marquée par quatre lois de finances rectificatives qui ont apporté des solutions d'urgence, le PLF 2021 engage un plan de relance plus structurel. Celui-ci prévoit diverses mesures portant sur la fiscalité locale et notamment une réforme de la fiscalité économique locale. Si les dotations de l'État aux collectivités sont globalement stables et que l'État assumera la grande majorité de la charge financière du plan de relance, les collectivités observent une réduction de leurs marges de manœuvre.

▪ STABILITE GLOBALE DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

La PLF2021 confirme une stabilité globale (voire une légère augmentation), des concours financiers de l'Etat qui s'établiront à 50,3 milliards d'Euros.

Les articles 22 et 58 du projet de loi de finances 2021 organisent l'évolution de la DGF. En termes qualitatifs, l'enveloppe mise en répartition pour l'année prochaine atteint environ 26,8 milliards d'euros, ce qui la place quasiment au même niveau qu'en 2020. Le PLF conserve les mêmes principes que les années antérieures, avec un coup de pouce à la péréquation (+90 millions d'euros sur la DSU et +90 millions d'euros sur la DSR), au détriment de la dotation forfaitaire des communes et de la compensation part salaire des EPCI. Aussi, les collectivités gagnantes sont les plus « pauvres » et celles qui connaissent un dynamisme démographique important.

Le PLF poursuit également la logique de rattrapage pour ce qui concerne les collectivités d'outre-mer (+17 millions d'euros).

Par ailleurs, le FCTVA augmentera de nouveau de plus d'un demi-milliard d'euros par rapport à 2020 pour atteindre ainsi 6,5 milliards d'euros en 2021. Sa gestion sera automatisée dès cette année pour les collectivités qui le perçoivent en année n, c'est-à-dire principalement les EPCI.

En ce qui concerne la DETR, la DPV et la DSID, nous serions sur les mêmes montants qu'en 2020.

S'agissant de la DSIL, l'État a engagé des montants de plus d'un milliard d'euros supplémentaires en 2020 qui pourront être mobilisés jusqu'au 31 décembre 2021, notamment dans les domaines de la transition écologique, de la résilience sanitaire, de la préservation du patrimoine, des mobilités douces et enfin pour les investissements rendus nécessaires par la crise sanitaire.

Il convient désormais de s'intéresser aux conséquences des réformes de la fiscalité locale sur les indicateurs financiers et fiscaux servant au calcul des dotations et de la péréquation. Les modifications les plus importantes sont attendues à compter de 2022, car la DGF et le FPIC sont calculés à partir des données fiscales de l'année précédente, soit 2021, année des réformes.

L'article 58 du projet de loi de finances 2021 nous indique que l'État va introduire une « fraction de correction » pour neutraliser les effets des réformes. Toutefois, le gouvernement rappelle dans l'exposé des motifs que ces dispositions pourront faire l'objet d'évolutions pour 2022. A ce stade, les conséquences sont encore difficiles à estimer

▪ REFORME DE LA TAXE D'HABITATION

Le PLF 2021 marque également l'entrée en vigueur du nouveau schéma de financement des collectivités locales suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation pour l'ensemble des ménages. Pour rappel, 80% des foyers ne paient plus la TH sur leur résidence principale tandis que pour les 20 % restant, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

Dès l'année prochaine, les communes se verront transférées la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, répartie par application d'un coefficient correcteur censé neutraliser les

phénomènes de sur et sous compensations. Les intercommunalités et les départements récupéreront une fraction de TVA. Pour compenser la perte des frais de gestion de la taxe d'habitation, les régions toucheront une dotation de 293 millions d'euros.

Concernant les conséquences de la réforme de la taxe d'habitation, et pour éviter le « tsunami » en 2022 sur les potentiels fiscaux et autres indicateurs financiers, le PLF 2021 introduit un dispositif de « neutralisation » des effets de la réforme sur les indicateurs financiers servant à la répartition des dotations et fonds de péréquation.

▪ BAISSÉ DES IMPÔTS DE PRODUCTION

L'un des points fondamentaux du projet de loi de finances pour 2021 concerne la réduction des impôts dits « de production » qui désignent principalement les taxes foncières, la CFE et la CVAE.

La réforme des impôts de production s'effectue en parallèle et en complément de la réforme de la fiscalité locale, et vise à rendre notre pays plus compétitif par rapport à ses voisins européens.

- Ainsi, le PLF 2021 envisage une baisse du taux de la CVAE à hauteur de 7,25 milliards d'euros, qui impactera les régions et concernera l'ensemble des entreprises.
- En outre, le PLF propose également de modifier le calcul des bases de taxe foncière et de CFE afin de diviser par deux la valeur locative servant à l'établissement de l'impôt des entreprises industrielles. Les baisses d'impôts pourraient s'élever à 1,75 milliard d'euros pour la CFE et à 1,54 milliard d'euros pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Il apparaît utile de rappeler que la CVAE est peu acquittée par les petites entreprises, car elle dépend d'un seuil de chiffre d'affaires (supérieur à 500 000 euros minimum) et d'exonérations diverses. Ainsi, dans la pratique, l'imposition à la CVAE débute progressivement pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires au moins supérieur à un million d'euros. C'est pour cette raison que **la baisse de la CVAE profitera davantage aux grandes entreprises.**

Leur taux de CVAE sera pratiquement divisé de moitié.

Notons également que le plafonnement de la CET serait abaissé à 2 % de la valeur ajoutée, contre 3 % actuellement. **Pour les entreprises industrielles, il s'agit d'une réforme du calcul des valeurs locatives : cela répond à une demande ancienne des industries,** qui à la suite de la réforme de la taxe professionnelle de 2010, avaient le sentiment d'avoir été lésées, car ce sont elles qui occupent des surfaces au sol importantes. Le PLF 2021 vise à corriger cette inégalité.

Du côté des collectivités territoriales, toutes seront compensées, pour la baisse du taux de CVAE d'une part, et la réduction des valeurs locatives des taxes foncières et de la CFE d'autre part, mais de façon différente.

La compensation de la réduction du taux de la CVAE ne va concerner que les régions, le département de Mayotte, les collectivités de Corse, la Martinique et la Guyane. Nous pouvons nous interroger sur la restriction aux régions dans la mesure où les départements, les communautés de communes et certaines communes perçoivent aussi de la CVAE. Dans le projet de loi de finances 2021, l'État a décidé de réduire la CVAE au niveau de la part d'imposition qui est payée au profit des régions. C'est un point assez subtil. Il y aura une redistribution de la manne fiscale au profit des autres collectivités ; la répartition du produit de CVAE entre les différentes collectivités devrait donc évoluer.

En tout état de cause, les collectivités qui continueront de percevoir de la CVAE ne devraient pas constater de baisse de fiscalité en raison de la réforme. Pour les régions, la compensation (par de la TVA) serait égale en 2021 au montant de CVAE perçu en 2020. **C'est un élément important, car nous nous attendons à une réduction assez sévère de la CVAE en 2021, en conséquence de la crise économique et de ses effets qui seront décalés dans le temps.** Les régions et collectivités citées, Mayotte, Corse, Martinique et Guyane, ne subiraient donc pas la baisse prévisible de CVAE l'année prochaine.

Pour la taxe foncière sur le bâti et la CFE, la compensation devrait être effective et dynamique dans le temps. A ce titre, un nouveau prélèvement sur les recettes de l'Etat devrait être créé. De nombreux débats sont en cours au Parlement. Parmi ceux-ci, la revalorisation annuelle des valeurs locatives de taxes foncières et de CFE. Initialement, le Gouvernement avait prévu de remplacer l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) utilisé jusqu'ici par un coefficient égal à la moyenne nationale des coefficients d'évolution départementaux applicables aux locaux professionnels. Face à la levée de boucliers de certaines associations d'élus, qui dénonçaient un mode de calcul très défavorable aux collectivités, le Gouvernement pourrait faire machine arrière et conserver le calcul utilisé aujourd'hui.

Ainsi, le nouveau panier de ressources fiscales des collectivités apparaît bouleversé. En 2021, les

départements ne percevront plus de taxes foncières sur les propriétés bâties, ce qui sera compensé par une fraction de TVA. Les communes et EPCI ne percevront plus de taxe habitation, sauf sur les résidences secondaires. La compensation relative à cette perte sera différente pour les communes et pour les EPCI. Pour les communes, il est prévu une compensation par la taxe foncière du département. Pour les EPCI, il est prévu une compensation par une fraction de TVA. Les régions, quant à elles, verront une suppression complète de la CVAE régionale, qui sera compensée par une fraction de TVA.

Pour résumer, en 2021, de plus en plus de ressources fiscales seront compensées par la TVA, dont le niveau est très dépendant du contexte économique. Il ne s'agit pas d'une ressource fiable à 100%.

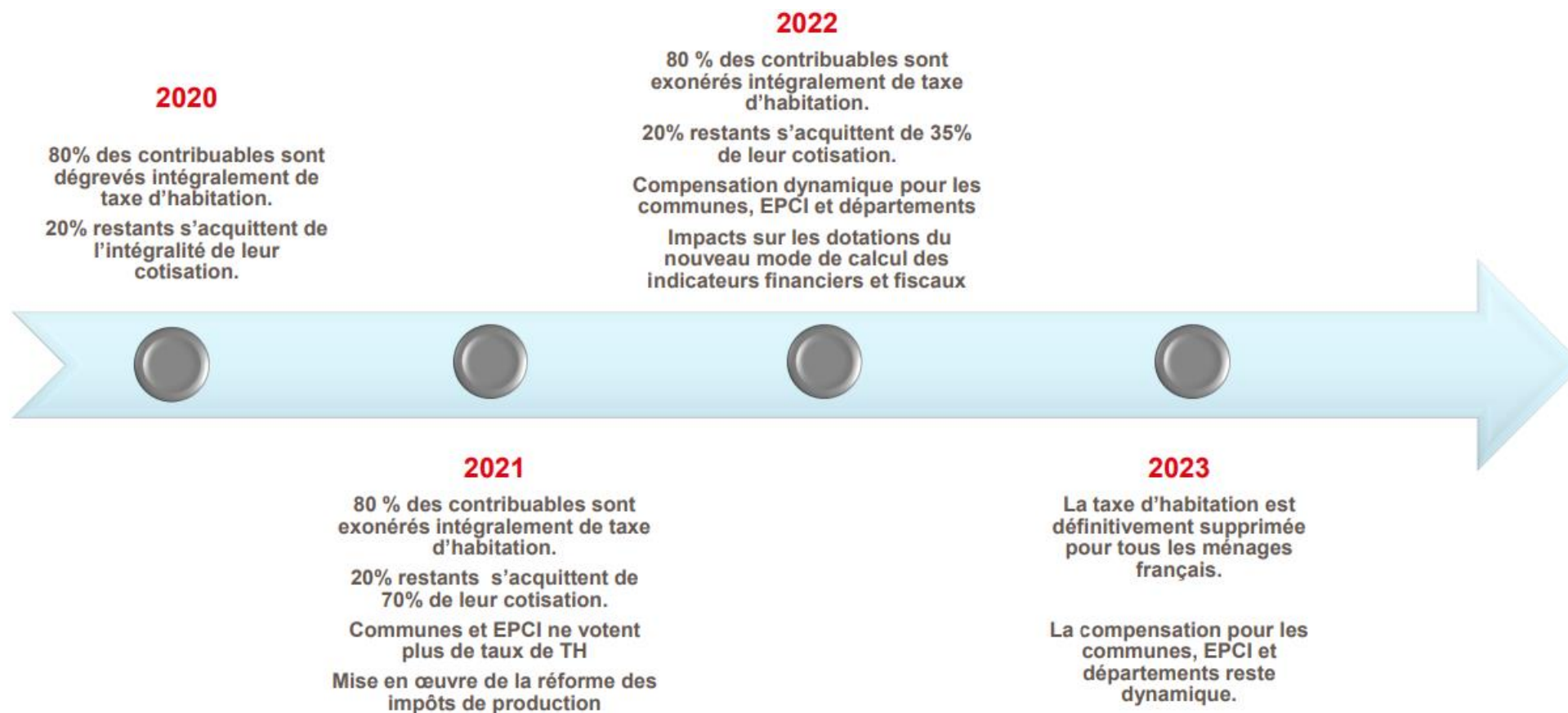
De très nombreuses collectivités en subiront très probablement des baisses de CVAE importantes 2021, mais davantage en lien avec la crise économique, et non pas en raison de la réforme. Par ailleurs, le décret d'application de la clause de sauvegarde fiscale vient de paraître. Il convient de souligner que les pertes fiscales ne seront pas compensées taxe par taxe mais au regard du panier global. Une baisse importante de CVAE ne donnera pas lieu à compensation si d'autres impositions (taxes foncières, TASCOT, etc.) augmentent en parallèle.

NOUVEAU PANIER DE RESSOURCES FISCALES

En 2020	Commune membre EPCI fisc. additionnelle	Commune membre EPCI fisc. Prof. unique	EPCI FA et FPU	Département	Région
Taxe d'habitation	Oui sans pouvoir de taux	Oui sans pouvoir de taux	Oui sans pouvoir de taux	Non	Non
Taxe foncière propriétés bâties	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Taxe foncière propriétés non bâties	Oui	Oui	Oui	Non	Non
CFE - cotisation foncière entreprises	Oui	Non	Oui	Non	Non
CVAE - cotisation à la valeur ajoutée	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

En 2021	Commune membre EPCI fisc. additionnelle	Commune membre EPCI fisc. Prof. unique	EPCI FA et FPU	Département	Région
Taxe d'habitation	Non sauf résid. secondaires - Compensation par la TFPB du département	Non sauf résid. secondaires - Compensation par la TFPB du département	Non sauf résid. secondaires - Compensation par une fraction de TVA	Non	Non
Taxe foncière propriétés bâties	Oui avec une part exonérée-compensée pour les établissements industriels	Oui avec une part exonérée-compensée pour les établissements industriels	Oui avec une part exonérée-compensée pour les établissements industriels	NON - Compensation par une fraction de TVA	Non
Taxe foncière propriétés non bâties	Oui	Oui	Oui	Non	Non
CFE	Oui avec une part exonérée-compensée pour les établissements industriels	Non	Oui avec une part exonérée-compensée pour les établissements industriels	Non	Non
CVAE	Oui	Non	Oui	Oui	NON - Compensation par une fraction de TVA

CALENDRIER SYNTHETIQUE DES REFORMES FISCALES A VENIR



▪ LES AUTRES MESURES FISCALES

Concernant les autres dispositions fiscales, **il faut noter qu'une recentralisation commencera dès l'année prochaine des taxes sur la consommation d'électricité** : la taxe intérieure, la taxe communale et la taxe départementale. Sera créé un guichet unique dont l'objectif sera de rationaliser la perception de ces taxes, et de se conformer aux directives européennes sur l'harmonisation des tarifs. **Sur ces taxes, le pouvoir de taux des collectivités disparaîtra.**

En matière de CFE, le PLF crée une nouvelle exonération facultative de CFE pour les créations ou extensions d'établissements. Cette nouvelle disposition va permettre aux entreprises concernées d'être exonérées de CFE et de CVAE, non pas seulement la première année, mais les trois premières années. Cependant, le doute sur l'applicabilité du texte dès l'exercice 2021 reste permis. Il est en effet prévu que chaque collectivité doit délibérer avant le 1er octobre d'une année, pour une application l'année suivante. Ainsi, qu'en sera-t-il en 2021 ?

Enfin, et pour conclure, **il semble nécessaire de porter à l'attention du conseil communautaire l'inquiétude qui résulte de la mise en place de la TVA compensatrice** et notamment concernant la provenance des fonds : où l'État pourra-t-il trouver l'argent nécessaire pour compenser les baisses de fiscalité ? Il faudra compenser à la fois la suppression de la taxe d'habitation pour les communes et EPCI, la suppression de la taxe sur le foncier bâti des départements et plus de 7 milliards de CVAE.

De manière très simple, en 2021, les EPCI et les départements percevront un montant de TVA qui sera égal à leur produit de la fiscalité perdue en 2020. Mais que se passera-t-il en 2022 ? **Jusqu'à maintenant, il était acté que l'évolution 2022 de la compensation correspondrait à l'évolution de la TVA en 2021. Mais l'État a décidé de modifier ce calcul**, en faisant adopter l'amendement gouvernemental 2944 qui prévoit que l'évolution de la compensation corresponde à l'évolution de la TVA non pas en N-1 mais en année N. **Donc, en 2022, la compensation évoluera selon l'évolution de la TVA 2022 et non pas 2021.**

Or, en 2021, nous devrions selon toute logique constater un rebond de la TVA suite à la crise que nous connaissons cette année. Ceci devrait correspondre à une hausse de 10% de TVA par rapport à 2020 selon certaines projections. La perte pour les collectivités concernées est estimée à 1 milliard d'euros par rapport au texte initial.

Conformément au rapport d'orientations budgétaires voté le 25 mars 2021, le Président, ne propose aucune évolution du taux de fiscalité. Il convient donc de délibérer en faveur de taux identiques à ceux de l'année précédente.

Comme expliqué en amont, les différentes compensations seront versées par l'état sous forme d'allocations compensatrices à raison de 432 166 € en compensation de la perte de CFE et de la somme de 1 193 209 € en fraction de TVA nationale en compensation de la taxe d'habitation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité VOTE les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

	TAUX 2020	Bases prévisionnelles 2021	TAUX 2021	Produit 2021
TH	5.81%			
TFB	4.00%	18 682 549 €	4.00%	709 840 €
TFNB	7.65%	1 551 014 €	7.65%	118 881 €
CFE	24.67%	5 285 501 €	24.67%	900 595 €
		Taxe additionnelle TFNB		10 755€
		Total :		1 740 071.00€

10

AUGMENTATION DU TAUX MULTIPLICATEUR TASCOM

La TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales) concerne les commerces qui exploitent une surface de vente au détail de plus de 400 m² et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe à partir de 460 000 €. La taxe est déductible du résultat fiscal de l'entreprise.

La ville de Maïche appliquait un coefficient multiplicateur de 1.20 avant le passage en fiscalité professionnelle unique (FPU) au 01/01/2017. Ce dernier a été ramené à 1.00 à compter du 1^{er} janvier 2018 du fait de l'extension du périmètre de l'EPCI.

Aussi, par la délibération n°2019-52, le conseil communautaire avait souhaité réévaluer ce coefficient à hauteur de 1.05 à compter de l'année 2020. Les élus de l'intercommunalité avaient décidé de maintenir leur volonté d'atteindre les recettes attendues sur cette taxe dans les mêmes proportions qu'en 2017 sur tout le territoire et, donc, décidé d'appliquer un taux de 1.10 à compter de l'année 2021.

Compte-tenu du fait, que les commerces concernés n'ont que peu (voir pas du tout) été impactés par la crise sanitaire et que cette taxe ne peut être réévaluée que par tranche de 0.05, et durant encore deux années seulement, et afin de poursuivre l'objectif fixé par le conseil communautaire en 2019, le rapport d'orientation budgétaire voté à l'unanimité par les élus de l'intercommunalité en date du 25 mars 2021 prévoyait de maintenir l'objectif et d'atteindre un taux de 1.20 sous 2 années.

Pour répondre à une question Patrick Bertin qui s'interroge sur le montant que représente la TASCOM, Pierre Lievremont, Directeur Général des Services, répond qu'en 2020 la TASCOM représentait la somme de 155 000€. Il précise que la somme de 164 090€ a été prévue au BP 2021.

Ainsi, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE :

- D'APPLIQUER le taux de 1.15 à compter de l'année 2022,
- DE CHARGER le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

11

FIXATION DE LA TAXE GEMAPI

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales entraîne une évolution des modalités de répartition de la taxe GEMAPI, de la TSE* et des contributions fiscalisées. Les collectivités territoriales et les EPCI bénéficiaires conservent leur pouvoir de définir le produit de ces impositions.

**TSE : Avec trois autres taxes locales, la taxe spéciale d'équipement est regroupée dans la taxe d'aménagement. Ces impôts, destinés aux entreprises, sont dus en parallèle de la contribution économique territoriale.*

- La **taxe spéciale d'équipement** (regroupée dans la taxe d'aménagement),
- La taxe pour frais des chambres consulaires,
- La taxe sur les friches commerciales,
- La taxe sur les surfaces commerciales (Tascom).

La TSE est applicable à toutes les opérations **d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement** de bâtiments ou d'installations, qui demandent une autorisation d'urbanisme. Que ce soit un permis de construire ou d'aménager ou une déclaration préalable en mairie. Pour faire simple, toute opération visant à aménager ou modifier un bien est redevable de la TSE. Y compris dans les **exploitations agricoles**.

La TSE est calculée sur la base de taux. Le taux retenu pour le calcul de taxe est celui en vigueur au moment de :

- La **délivrance de l'autorisation** de construire ou d'aménager, ou du permis modificatif,
- La naissance d'une autorisation tacite de **construire ou d'aménager**,
- La **décision de non-opposition** à une déclaration préalable,
- **L'achèvement des constructions** réalisées sans autorisation ou en infraction, constaté par procès-verbal.

Les taxes spéciales d'équipements ne constituent pas un impôt à part : elles sont **additionnelles aux taxes locales** destinées à financer les établissements publics fonciers (établissements publics fonciers d'Etat, établissements publics fonciers locaux, établissements spécifiques à certaines régions). Il s'agit de :

- La taxe foncière,
- La taxe d'habitation,
- Et de la cotisation foncière des entreprises.

Les communes et les EPCI à fiscalité propre conservent la faculté d'adopter, comme auparavant, un produit de taxe GEMAPI dans les conditions prévues à l'article 1530 bis du code général des impôts. La taxe reste plafonnée à 40 € par habitant et au montant annuel prévisionnel des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à l'exercice de la compétence. Jusqu'en 2019, le produit de la taxe GEMAPI était réparti entre la taxe d'habitation, les taxes foncières et la CFE proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procuré l'année précédente à la commune qui l'instaure et à l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre, ou à l'EPCI à fiscalité propre qui l'instaure et à ses communes membres.

La suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, sur laquelle est aujourd'hui en partie assise la taxe GEMAPI, impose la mise en œuvre de mesures dérogatoires :

- En 2020, le taux additionnel de taxe d'habitation issu de la répartition de la taxe GEMAPI ne pouvait dépasser celui de 2019. Cette mesure permettait d'éviter de remettre à la charge de l'État ou des 80 % de foyers fiscaux bénéficiaires du dégrèvement une cotisation de taxe d'habitation, ainsi que d'entraîner un ressaut d'imposition pour les 20 % de foyers fiscaux encore redevables. Ce plafonnement ne modifiait pas le pouvoir des communes et des EPCI à fiscalité propre : toute hausse de taxe GEMAPI adoptée était répartie entre les redevables des taxes foncières et de la CFE proportionnellement au produit que ces taxes avaient procuré l'année précédente,
- En 2021, les recettes de taxe d'habitation retenues pour le calcul de la répartition de la taxe GEMAPI sont minorées du montant des dégrèvements accordés en 2020 aux 80 % de foyers fiscaux qui n'acquitteront plus de taxe d'habitation sur leur résidence principale. Cette disposition évite un ressaut d'imposition sur les redevables de la taxe d'habitation sur les résidences principales encore redevables et sur les redevables de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- A compter de 2022, les recettes de TFPB retenues pour le calcul de la répartition de la taxe GEMAPI sont minorées du montant que cette taxe a procuré au département en 2020 sur le territoire de la commune. Cette disposition évite un ressaut de fiscalité trop important pour les redevables de la TFPB,
- A compter de 2023, la taxe GEMAPI sera répartie entre les redevables des taxes foncières, de la CFE et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, au prorata des recettes que chacune de ces taxes aura procurées l'année précédente.

Vu le transfert de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018 à la CCPM par arrêté préfectoral du 31 décembre 2017,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1530 bis,

Vu ce même article qui précise que le produit de la taxe est réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières bâties ou non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune des taxes a procurées l'année précédente,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2018-106 du 25 octobre 2018 portant modification statutaire de la Communauté de Communes du Pays de Maïche,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2019-69 en date du 26 septembre 2019 fixant le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2020,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020-23 en date du 11 mars 2020 relative à l'évolution du Syndicat mixte d'aménagement du Dessoubre et de valorisation du bassin versant,

Considérant que le produit de cette taxe doit être arrêté dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer le financement de la compétence GEMAPI,

Considérant que l'organe délibérant doit voter avant le 15 avril de l'exercice concerné, le produit de la taxe GEMAPI de l'année suivante,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- FIXE le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2021 à 110 000 €,
- CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux,
- PRECISE que le produit de la taxe GEMAPI sera inscrit au budget de la Communauté de communes du Pays de Maîche,
- AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

12

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission vie associative s'est réunie le 15 mars 2021 pour examiner les attributions de subventions pour l'année 2021.

Dominique Bernard s'interroge sur le subventionnement des manifestations dans le cas où elles doivent être annulées pour cause de COVID 19.

Franck VILLEMAIN confirme que cette attribution se fera en fonction des dépenses déjà engagées par chaque associations. Ce sujet devra être délibéré en amont au sein de la commission vie associative.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2021 selon le détail présenté ci-dessus.

ETAT DES LIEUX DÉTAILLÉ - SUBVENTIONS 2021

TYPE DE SUBVENTION	CATÉGORIE	ASSOCIATIONS CLASSEES PAR CATEGORIE		Subvention versée en 2020	Subvention demandée en 2021	Avis commission du 15/03/2021
EDUCATION – CULTURE – LOISIRS				135 517,48	109 315,50 €	102 315,50 €
FUNCTIONNEMENT	Autres	549ème section Médailleurs Militaires	Commémorations, cérémonies, ...	100,00 €	300,00 €	300,00 €
	Autres	ADIL du Doubs	Aides au logement (adhésion ccpm)	1 100,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
	Autres	Mission locale	Actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 26 ans (1 € par habitant) population 2021 : 19040 hts	19 093,00 €	19 040,00 €	19 040,00 €
	Autres	Scout du plateau de maiche	Enfants et jeunes 8 à 20 ans : camps, particip fetes légumes, nettoyage printemps, collecte banque alimentaire	600,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
	Autres	Université Populaire	Cours et conférences	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
	Culture	Duo Doubs	École de musique intercommunale : 250 €/élève * 36 élèves 2020-2021	8 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €
	Culture	Harmonie de Maiche	École de musique de Maiche : 250€/élève auparavant Duo Doubs	-	5 750,00 €	5 750,00 €
	Culture	Musons et Créons Montécheroux	Fonctionnement musée de la pince	2 300,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €
	Éducation	Coopératives scolaires	Séjours au centre armand bermont (subv. Au réel)	2 625,48 €	-	-
	Éducation	Délégué Départementaux de l'Education Nationale Secteur Maiche	Visite réglementaire des écoles primaires et maternelles	100,00 €	100,00 €	100,00 €
	Éducation	Ecoles secteur Saint-Hippolyte	Fonctionnement des coopératives scolaires (20€ / élève)	8 140,00 €	8 280,00 €	8 280,00 €
	Éducation	FSE Collège Mont Miroir Maiche	Particip élèves à actions pédagogiques 4,50€ * 507 élèv	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €
	Éducation	FSE Collège Saint-Hippolyte	Particip élèves à actions pédagogiques 4,50 € * 132 élèves	594,00 €	594,00 €	594,00 €
	Éducation	FSE Collège Saint-Joseph Maiche	Particip élèves à actions pédagogiques 4,50 € * 377 élèves en 2019/2020	1 674,00 €	1 696,50 €	1 696,50 €
	Éducation	Ligue de l'enseignement Besançon	Spectacles coté cour	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
	Loisirs	Les Gazouillis du Plateau	Sortie nature, entretien pelouse sèche, comptage oiseaux	420,00 €	420,00 €	420,00 €
	Loisirs	Terres vivantes Les Terres de Chaux	Marche populaire, vide-grenier, montée aux flambeaux	350,00 €	350,00 €	350,00 €
	Sportive	Rugby Club Pays de Maiche	Enseignement de la pratique du rugby aux jeunes	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
	Sportive	Sporting club charquemont	Initier et développer l'apprentissage ski aux jeunes	13 556,00 €	13 300,00 €	13 300,00 €
	Autres	Sentier du Doubs section Charquemont	Aide au balisage des sentiers	350,00 €	350,00 €	350,00 €
	Autres	Sentiers du Doubs Les Esses		350,00 €	350,00 €	350,00 €
	Autres	Sentiers du Doubs section Indevillers		350,00 €	350,00 €	350,00 €
	Autres	Sentiers du Doubs section Vallée d'Or		350,00 €	350,00 €	350,00 €
Autres	Team VTT	350,00 €		350,00 €	350,00 €	
Autres	Musique à Saint hipp' Anim	350,00 €		350,00 €	350,00 €	
Autres	Sentiers du Doubs section Damprichard Charmavillers et Goumois	350,00 €		350,00 €	350,00 €	
Autres	Randonnées Hérimoncourtoise	150,00 €		150,00 €	150,00 €	

MANIFESTATION	Culture	ANCTC	Concours du cheval septembre	500,00 €	500,00 €	500,00 €
	Culture	La Louise	Représentation cinématographique "Le secret de Louise" (Valoreille, Fleurey, Vallée dessoubre)		9 000,00 €	3 000,00 €
	Culture	Musiques à Saint-Hipp'Anim	Festival de musique 18ème édition : du 13 au 23 juillet 2021	9 500,00 €	10 000,00 €	9 000,00 €
	Culture	Muson et Créons Montécheroux	Printemps des arts Montécheroux le 26 avril	500,00 €	?	500,00 €
	Loisirs	Comité des Fêtes Intercommunal du Dessoubre	Baptême de l'air en hélicoptère et divers,,,		2 000,00 €	1 500,00 €
	Sportive	Club cycliste d'étupes	Cyclo cross St-Hippolyte 23/10/2021	300,00 €	300,00 €	300,00 €
	Sportive	Festi'gang maiche	Freedombeach - Juillet 2021	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
	Loisirs	Club spéléologique de la roche	Journée nationale de la spéléologie - 2 et 3 octobre 2021		200,00 €	200,00 €
	Sportive	Ski Club de Damprichard	Trail des Echelles de la mort Damprichard le 12 septembre	750,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
ENTRETIEN DES SENTIERS (aide du Département)	Autres	Sentiers du Doubs section Damprichard Charmauvillers et Goumois	Aide du Département, redistribuée aux associations 10€ / kilomètre entretenu	407,00 €	407,00 €	407,00 €
	Autres	TEAM VTT		680,00 €	680,00 €	680,00 €
	Autres	Sentiers du Doubs Charquemont		310,00 €	310,00 €	310,00 €
	Autres	Sentiers du Doubs Les Esses		488,00 €	488,00 €	488,00 €
	Autres	Randonnées Hérimoncourtoise		150,00 €	150,00 €	150,00 €
	Autres	Sentiers du Doubs section Vallée d'Or		350,00 €	350,00 €	350,00 €
	Autres	Musique à Saint hipp' Anim		410,00 €	410,00 €	410,00 €
	Autres	Sentiers du Doubs section Indevillers		390,00 €	390,00 €	390,00 €

Faisant l'objet d'une convention avec la CCPM

13

TRANSFERT 2020/BUDGET 2021

TRANSFERT 2021 ENTRE LE BUDGET GENERAL ET LES BUDGETS ANNEXES

Budgétisation dans les budgets annexes

Dépenses de fonctionnement

Dépenses du BG aux autres budgets	Recettes perçues aux autres budgets	Service	Montant en €	Observations/commentaires
Budget Combe Saint Pierre				
657363	74751	CSP	318 164,15 €	Subvention d'équilibre du budget 2021 CSP
Budget CIAS				
65541	7475	CIAS1	155 945,35 €	Subvention d'équilibre du budget CIAS
Budget Assainissement				
62872	7063	EAU AS	320 000,00 €	Reversement de la contribution aux eaux pluviales
TOTAL			794 109,50 €	

TRANSFERT 2021 ENTRE LE BUDGET GENERAL ET LES BUDGETS ANNEXES

Budgétisation dans les budgets annexes

Dépenses d'investissement

Dépenses	Recettes	Service	Montant en €	Observations/commentaires
Budget Zones d'activités				
276351	168751	ZA	534 963,76 €	Prêt d'équilibre à la zone d'activité avant-vente et durant la période de viabilisation
TOTAL			534 963,76 €	

TRANSFERT 2021 ENTRE LE BUDGET GENERAL ET LES BUDGETS ANNEXES

Budgétisation dans les budgets annexes

Recettes de fonctionnement ou d'investissement

Dépenses	Recettes	Service	Montant en €	Observations/commentaires
Budget SPANC				
70841	6215	SPANC	29 144,69 €	Frais de personnel
Budget Combe Saint Pierre				
70872	62871	CSP	3 990,26 €	Frais de siège
70841	6215	CSP	232 135,56 €	Frais de personnel
Budget Ordures Ménagères				
70872	6287	DOM	24 508,53 €	Frais de siège
70872	6262	DOM	1 518,30 €	Frais de téléphone
70841	6215	DOM	708 921,62 €	Frais de personnel
Budget Eau				
70872	6287	EAU	7 599,75 €	Frais de siège
70841	6215	EAU	100 128,69 €	Frais de personnel
Budget Assainissement				
70872	6287	ASS	17 858,72 €	Frais de siège
70872	6262	ASS	10 814,28 €	Frais de téléphone
70841	6215	ASS	415 618,76 €	Frais de personnel
Budget CIAS				
70872	62878	CIAS1	36 201,10 €	Frais de siège
70841	6215	CIAS1	227 281,00 €	Frais de personnel
TOTAL			1 815 721,26 €	

Le conseil communautaire prend acte des transferts entre budget comme présenté ci-dessus.

14

APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2021 (Budget général)

Budget général (Annexe 14)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 344 072,00	0,00	1 404 192,00	0,00	1 404 192,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 309 134,00	0,00	2 864 028,00	0,00	2 864 028,00
014	Atténuations de produits	1 892 933,00	0,00	1 871 110,00	0,00	1 871 110,00
65	Autres charges de gestion courante	1 330 312,00	0,00	1 343 571,68	0,00	1 343 571,68
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		6 876 451,00	0,00	7 482 901,68	0,00	7 482 901,68
66	Charges financières	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	20 670,00	0,00	20 670,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		50 000,00	0,00	50 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 880 451,00	0,00	7 556 571,68	0,00	7 556 571,68
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 263 499,38		911 139,72	0,00	911 139,72
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	230 505,00		250 241,00	0,00	250 241,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 494 004,38		1 161 380,72	0,00	1 161 380,72
TOTAL		8 374 455,38	0,00	8 717 952,40	0,00	8 717 952,40

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 717 952,40
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	66 992,00	0,00	49 600,00	0,00	49 600,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 404 252,00	0,00	1 976 311,26	0,00	1 976 311,26
73	Impôts et taxes	4 787 478,00	0,00	4 632 048,00	0,00	4 632 048,00
74	Dotations et participations	833 745,00	0,00	835 903,00	0,00	835 903,00
75	Autres produits de gestion courante	4 000,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
Total des recettes de gestion courante		7 096 467,00	0,00	7 501 862,26	0,00	7 501 862,26
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	18 160,00	0,00	14 160,00	0,00	14 160,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 114 627,00	0,00	7 516 022,26	0,00	7 516 022,26
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	73 811,00		73 811,00	0,00	73 811,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		73 811,00		73 811,00	0,00	73 811,00
TOTAL		7 188 438,00	0,00	7 589 833,26	0,00	7 589 833,26

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 332 195,51
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 922 028,77
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 087 569,72	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	---------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	846 356,98	133 716,89	932 637,00	0,00	1 066 353,89
	Total des dépenses d'équipement	846 356,98	133 716,89	932 637,00	0,00	1 066 353,89
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 055 768,00	0,00	534 963,76	0,00	534 963,76
020	Dépenses imprévues	40 000,00		25 000,00	0,00	25 000,00
	Total des dépenses financières	1 095 768,00	0,00	559 963,76	0,00	559 963,76
45...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 942 124,98	133 716,89	1 492 600,76	0,00	1 626 317,65
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	73 811,00		73 811,00	0,00	73 811,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 745,14		1 745,14	0,00	1 745,14
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	75 556,14		75 556,14	0,00	75 556,14
	TOTAL	2 017 681,12	133 716,89	1 568 156,90	0,00	1 701 873,79

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 701 873,79
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	330 602,62	18 015,13	405 031,04	0,00	423 046,17
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	330 602,62	18 015,13	405 031,04	0,00	423 046,17
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	125 126,95	0,00	15 382,92	0,00	15 382,92
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	195 126,95	0,00	15 382,92	0,00	15 382,92
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	525 729,57	18 015,13	420 413,96	0,00	438 429,09
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 263 499,38		911 139,72	0,00	911 139,72
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	230 505,00		250 241,00	0,00	250 241,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 745,14		1 745,14	0,00	1 745,14
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 495 749,52		1 163 125,86	0,00	1 163 125,86

Communauté Cnes Pays de Maïche - 01000 Budget général CCPM - BP (projet de budget) - 2021

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	2 021 479,09	18 015,13	1 583 539,82	0,00	1 601 554,95

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						100 318,84
--	--	--	--	--	--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						1 701 873,79
---	--	--	--	--	--	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 087 569,72
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
17	MATERIEL SENTIERS BELVEDERES	30 175,06	9 000,00	0,00
20	AMENAGEMENT MAISON DES SERVICES	25 000,00	15 000,00	0,00
22	MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	30 000,00	0,00	0,00
28	AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE	5 977,14	1 000,00	0,00
35	SITE DES TUILERIES	10 000,00	10 000,00	0,00
37	ACCESSIBILITE SAINT HIPPOLYTE	55 594,50	0,00	0,00
39	NUMERISATION DES ECOLES	43 197,37	0,00	0,00
43	EXTENSION ECOLE MONTANDON	335 022,91	404 233,00	0,00
44	ECOLE PRIMAIRE SAINT HIPPOLYTE	14 686,00	15 560,00	0,00
45	ECOLE MATERNELLE SAINT HIPPOLYTE	4 060,00	3 740,00	0,00
46	ECOLE CHAMESOL	9 060,00	7 200,00	0,00
47	ECOLE DE VAUFREY	91 574,00	93 674,00	0,00
48	ECOLE DE COURTEFONTAINE	100,00	7 000,00	0,00
49	ECOLE INDEVILLERS	1 560,00	1 400,00	0,00
50	ECOLE DE MONTECHEROUX	11 300,00	8 300,00	0,00
51	ECOLE DES PLAINS GRANDS ESSARTS	54 100,00	0,00	0,00
54	ECOLE DE GLERE	21 800,00	50 000,00	0,00
56	AIRE CAMPING CAR	10 000,00	16 000,00	0,00
59	PRIMAIRE MONTANDON	6 100,00	4 750,00	0,00
60	ECOLE TRAVAUX TECHNIQUES	10 000,00	18 000,00	0,00
61	AMENAGMENT BELVEDERES EXISTANTS	13 000,00	20 000,00	0,00
62	AMENAGEMENT BELVEDERES NOUVEAUX	10 500,00	15 000,00	0,00
63	SIGNALETIQUE SENTIERS	20 000,00	5 000,00	0,00
64	BATIMENT ATELIER SENTIERS	8 550,00	1 500,00	0,00
65	LOGICIEL MARCHE	10 000,00	0,00	0,00
66	DIVERS TECHNIQUE	15 000,00	0,00	0,00
68	FONDS REGIONAL DES TERRITOIRES DESTINE AUX ENTREPRISES	0,00	114 680,00	0,00
69	AMENAGEMENTS TOURISTIQUES LIEN RIVIERES	0,00	25 000,00	0,00
70	MOBILITE / MOBILITE ACTIVE	0,00	13 000,00	0,00
71	MOBILITE / PISTE CYCLABLE	0,00	25 000,00	0,00
72	INTERVENTION POUR CAMPING	0,00	3 000,00	0,00
73	TRAVAUX MDS CAVE	0,00	8 500,00	0,00
74	URBANISME	0,00	23 600,00	0,00
75	SITE SH COMPTA DES COMMUNES	0,00	2 000,00	0,00
76	DEFIBRILATEURS	0,00	6 500,00	0,00
77	SERVICE AU TERRITOIRE / MUTUALISATION	0,00	5 000,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		846 356,98	932 637,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 055 768,00	534 963,76	0,00
276351	Créance GFP de rattachement	1 055 768,00	534 963,76	0,00

020	Dépenses imprévues	40 000,00	25 000,00	0,00
Total des dépenses financières		1 095 768,00	559 963,76	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 942 124,98	1 492 600,76	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	73 811,00	73 811,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	73 811,00	73 811,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	21 398,00	21 398,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	6 495,00	6 495,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	13 149,00	13 149,00	0,00
139158	Sub. transf cpte résult. Autres groupements	62,00	62,00	0,00
13917	Sub. transf cpte résult. Budget communaut	30 621,00	30 621,00	0,00

Page 1

Communauté Cnes Pays de Maïche - 01000 Budget général CCPM - BP (projet de budget) - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13918	Autres subventions d'équipement	342,00	342,00	0,00
13931	Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.	1 744,00	1 744,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	1 745,14	1 745,14	0,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	1 745,14	1 745,14	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		75 556,14	75 556,14	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 017 681,12	1 568 156,90	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	133 716,89
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 701 873,79
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	330 602,62	405 031,04	0,00
1313	Subv. transf. Départements	12 150,00	3 431,04	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	94 760,00	94 350,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	75 160,62	137 450,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	1 400,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	17 150,00	15 750,00	0,00
1331	D.E.T.R. transférable	12 852,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	118 530,00	152 650,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		330 602,62	405 031,04	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	195 126,95	15 382,92	0,00
10222	FCTVA	70 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	125 126,95	15 382,92	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		195 126,95	15 382,92	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		525 729,57	420 413,96	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 263 499,38	911 139,72	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	230 505,00	250 241,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	15 822,00	15 822,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	9 588,00	6 135,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	6 612,00	6 007,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	237,00	237,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	78 083,00	78 978,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	65 028,00	65 927,00	0,00
281538	Autres réseaux	2 327,00	2 327,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	102,00	102,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	78,00	78,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	6 062,00	6 713,00	0,00
281731	Bâtiments publics (m. à dispo)	694,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	2 341,00	3 198,00	0,00
28182	Matériel de transport	6 156,00	3 214,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	24 589,00	40 450,00	0,00
28184	Mobilier	3 623,00	8 994,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	9 163,00	12 059,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 494 004,38	1 161 380,72	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	1 745,14	1 745,14	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	1 745,14	1 745,14	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 495 749,52	1 163 125,86	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 021 479,09	1 583 539,82	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	18 015,13
-----------------------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	100 318,84
---	-------------------

=

Communauté Cnes Pays de Maïche - 01000 Budget général CCPM - BP (projet de budget) - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				1 701 873,79

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré VOTE le budget primitif 2021 du budget général comme suit :

Budget général : 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

15

TABLEAU DES EFFECTIFS 2021

Les membres du conseil communautaire sont amenés à approuver le tableau des effectifs 2021, arrêté au 1^{er} janvier 2021, comme énoncé ci-dessous :

Grades ou emplois	Catégorie	Emplois permanents		Emplois non permanents		ETP	
		TC	TNC	TC	TNC	Titulaires	Non-titulaires
Filière Administrative							
Attaché principal	A	1				0,8	
Attaché	A	2	1				2,57
Rédacteur principal 1ère classe	B	1		1		0,7	1
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1				0,9	
Rédacteur	B	2				1,7	
Adjoint administratif 2ème classe	C	1				1	
Adjoint administratif	C	7	2			5,8	2
Filière Animation							
Animateur principal de 1ère classe	B		1			0,57	
Animateur	B		1			0,5	
Adjoint d'animation	C		1			0,69	
Filière Police							
Gardien-Brigadier	C	1				1	
Filière Sociale							
Educateur de jeunes enfants	A		1				0,8
Agent social principal de 2ème classe	C						
Agent spécialisé principal de 1ère classe ecoles mat	C		3			2,68	
Agent spécialisé principal de 2ème classe ecoles mat	C	1	1	1		1,93	1
Filière Technique							
Technicien principal 1ère classe	B	1				1	
Technicien principal de 2ème classe	B	1				1	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	4				4	
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	4	1			4	0,51
Adjoint technique	C	12	13			9	5,7
Agent de maîtrise principal	C	2				2	
Agent de maîtrise	C	1				1	
Total général		42	25	2	0	40,27	13,58

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire APPROUVE le tableau des effectifs 2021.

COMMISSION CYCLE DE L'EAU

16

REVISION TARIF ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le SPANC est un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) qui doit s'équilibrer en dépenses et en recettes.

La CCPM détient cette compétence conformément à l'article L 2224-8 du CGCT et à ses statuts arrêtés par M. Le Préfet du Doubs (N° 25-2019-02-05-001).

Vu la délibération n°2019-97 du 24 octobre 2019 par laquelle le conseil communautaire avait fixé les tarifs de l'assainissement non collectif, selon la nature des opérations de contrôles,

Vu l'intégration en régie communautaire des opérations de contrôles de dispositifs,

Considérant la périodicité des contrôles retenue,

Considérant que les recettes propres du SPANC doivent couvrir l'intégralité de ses dépenses,

Conformément aux travaux et à l'avis favorable de la commission cycle de l'eau du 9 mars 2021, ainsi qu'au rapport d'orientation budgétaire validé à l'unanimité le 25 mars 2021,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE de réviser les tarifs pour l'année 2021 de certaines prestations comme suit :

- Visite de bon fonctionnement et d'entretien jusqu'à 9 pièces principales qui passe de 110 € à 120 €
- Visite technique dans le cadre d'une transaction immobilière jusqu'à 9 pièces principales qui passe 140 € à 200 €
- Frais administratifs de 41 €

Le tarif des autres prestations restant inchangés.

REDEVANCES	MONTANT
Contrôle de conception	127 €
Contrôle d'exécution	140 €
Diagnostic initial	110 €
Visite de bon fonctionnement et d'entretien jusqu'à 9 pièces principales	120 €
Visite de bon fonctionnement et d'entretien de 10 à 14 pièces principales	171 €
Visite de bon fonctionnement et d'entretien de 15 à 20 pièces principales	244 €

Visite de bon fonctionnement et d'entretien au-delà de 20 pièces principales	306 €
Visite technique dans le cadre d'une transaction immobilière jusqu'à 9 pièces principales	200 €
Visite technique dans le cadre d'une transaction immobilière de 10 à 14 pièces principales	218 €
Visite technique dans le cadre d'une transaction immobilière de 15 à 20 pièces principales	311 €
Visite technique dans le cadre d'une transaction immobilière au-delà de 20 pièces principales	389 €
Toute contre-visite	70 €

INDEMNITES	
Dédommagement du service en compensation de certains frais occasionnés par le refus, l'absence de l'utilisateur ou le report abusif de rendez-vous	70 €
FRAIS DE PRELEVEMENT	
Remboursement des frais de prélèvement et d'analyse	Fonction de la facture du laboratoire (DBO5 + MES + frais d'envoi)
Frais administratifs	41 €
PENALITES	
Absence d'installation d'ANC ou mauvais état de fonctionnement de cette dernière → Pénalité dont le montant est équivalent à la redevance de contrôle majorée de 100%	100% de la redevance
Mise en œuvre et maintien d'une installation d'ANC ne répondant pas à la réglementation en vigueur sans l'accord écrit du SPANC → Majoration de 100% de la redevance de contrôle de conception ou d'exécution	100% de la redevance
Les immeubles nécessitant la réhabilitation d'une installation d'ANC dans un délai de 4 ans, notamment pour les installations présentant un danger pour la santé des personnes, un risque de pollution de l'environnement ou l'absence d'installation → Majoration de 100% de la redevance de contrôle de conception ou d'exécution	100% de la redevance
En cas d'obstacle mis à l'accomplissement des missions de contrôle → Majoration de 100% de la redevance de contrôle	100% de la redevance

Pour répondre à une question de Dominique Bernard qui s'interroge sur les pénalités appliquées en cas de travaux non effectués, Anthony Mérique déclare que le délai pour le propriétaire afin de se mettre en conformité est de une année, dans le cas contraire, le prix de la visite de bon fonctionnement est doublé. Il juge que cette somme n'est pas dissuasive pour les pétitionnaires.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

17

TERRITOIRES D'INDUSTRIE – CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT 2021 – 2023 (Annexe 15)

Vu la délibération n° 2021-38 du 25 mars 2021 désignant la Communauté de communes du Val de Morteau comme cheffe de file du dispositif territoire d'industries,

La CCI du Doubs, implantée à Besançon, Pontarlier et Montbéliard a été identifiée, à différents niveaux (Etat, Conseil Régional, EPCI...), comme le partenaire en charge de l'animation du Territoire d'Industries du Haut Doubs Horloger. La CCI du Doubs s'engage à apporter une attention particulière à l'implication des entreprises qu'elle représente et accompagne en collaboration étroite avec les organisations patronales et professionnelles (notamment industrielles) afin d'optimiser le maillage à la fois économique et institutionnel.

La CCI s'engage à mettre en place l'animation et l'ingénierie du dispositif sur l'ensemble du périmètre des 5 EPCI financeurs via la mobilisation d'1 ETP :

- Une mission d'animation à 60 % qui pourra s'articuler autour de plusieurs collaborateurs / compétences pour répondre de manière efficace et réactive aux attentes des élus des EPCI et des entreprises. Un référent CCI du Doubs sera désigné.
- Des conseillers pluridisciplinaires CCI (et CCIR au besoin) à 40%, en fonction de la nature des opérations (exemples : environnement, numérique, création / transmission / reprise, formation, juridique, impacts de la Suisse, international...)

Le budget s'élève à 80 K€ par an, le financement de l'opération sera assuré pendant 3 ans, en fonction du poids de la population de chaque EPCI *, comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT		2021	2022	2023	Somme	En %
FNADT		40 000 €	40 000 €	40 000 €	120 000 €	50 %
EPCI	CCVM	5 143 €	5 143 €	5 143 €	15 429 €	6.43 %
	CCPR	1 666 €	1 666 €	1 666 €	4 998 €	2.08 %
	CCPM	4 555 €	4 555 €	4 555 €	13 665 €	5.69 %
	CCPHD	6 415 €	6 415 €	6 415 €	19 245 €	8.02 %
	CCLL	6 221 €	6 221 €	6 221 €	18 663 €	7.78 %
CCI 25		16 000 €	16 000 €	16 000 €	48 000 €	20 %
Total		80 000€	80 000 €	80 000 €	240 000 €	100 %

Régis Ligier fait remarquer que ce dispositif a été mis en place par l'état pour un coût global pour la CCPM d'environ 13 000 euros. Il s'inquiète de voir partir les financements vers de grosses entreprises telles que SIS dans le cas où des collectivités telles que Grand Besançon intègre ce dispositif. Il fait également part de son incertitude quant à la somme qui reviendrait au territoire.

Selon Alexandre Pantel, vice-Président en charge du développement économique, l'objectif n'est pas d'utiliser cette enveloppe. Il stipule que si Grand Besançon intègre ce dispositif, sa part ne sera que de 1/6 dès lors que ce dispositif intègre déjà 5 Communautés de communes.

De son côté, Franck Villemain suggère aux élus de signer cette convention et de rester vigilant quant à la potentielle rentrée de Grand Besançon dans Territoires d'Industrie. Il ajoute que les 5 Communautés de communes décideront ou non de l'entrée de Grand Besançon dans ce dispositif.

Pour répondre à une question de Richard Tissot qui souhaite connaître la portée que ce dispositif peut apporter, Alexandre Pantel annonce que le gain n'est pas quantifiable.

En tout état de cause, afin de promouvoir le territoire, l'état a décidé de créer 8 actions. Il suggère de développer l'offre de formation notamment dans le polissage.

Pour terminer, Franck Villemain stipule que des actions doivent être mises en place et ceci afin de ne pas voir partir notre main d'œuvre vers la Suisse voisine.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, 48 voix pour, 9 abstentions (Céline BARTHOULOT, Jean-Michel FEUVRIER, Jean-Paul FEUVRIER, Régis LIGIER, Denis NARBÉY, Patricia PARATTE, Véronique SALVI, Fernande SPIELMANN, Véronique TATU) 0 voix contre, DECIDE :

- D'APPROUVER le montant annuel à inscrire pendant 3 exercices pour l'animation du territoire, soit 4 555 €/an,
- D'AUTORISER le Président à signer la convention de financement et de partenariat avec les 4 EPCI et la CCI du Doubs.

*Clé de répartition en fonction du poids de la population par EPCI :

Territoires	Population totale 2021	%
CCVM	21 497	21.43 %
CCPR	6 963	6.94 %
CCPM	19 040	18.98 %
CCPHD	26 818	26.73 %
CCLL	26 004	25.92 %
Total	100 322	100 %

18

TERRITOIRES D'INDUSTRIE – VALIDATION DE LA FICHE ACTION N°1 « MISE EN PLACE D'UNE STRATEGIE TERRITORIALE INDUSTRIELLE »

Vu la délibération n° 2021-38 du 25 mars 2021 désignant la Communauté de communes du Val de Morteau comme cheffe de file du dispositif territoire d'industries,

Le territoire d'industries Haut-Doubs Horloger est composé des Communautés de communes de Loue Lison, du Plateau du Russey, du Val de Morteau, des Portes du Haut-Doubs et du Pays de Maïche. 8 fiches actions ont été rédigées pour apporter des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie, tant sur le développement des compétences dans le bassin d'emploi et la mobilité des salariés que sur la disponibilité du foncier.

Parmi ces fiches, l'une d'elles consiste en la réalisation d'un diagnostic territorial socio-économique pour apporter un regard croisé sur le tissu industriel et ses potentiels de développement, suivi de l'identification d'orientations stratégiques donnant une ambition au territoire.

Afin d'accompagner le territoire d'industrie à la rédaction d'un cahier des charges, il est proposé de retenir un prestataire, l'Agence d'urbanisme de Besançon Franche-Comté, l'AUDAB, dont la mission sera de définir une identité de territoire, et de construire des outils de communication appropriés.

L'enjeu de cette étude est de développer une stratégie industrielle :

- Partagée sur le territoire par l'ensemble des acteurs afin de travailler au développement local et de montrer les complémentarités entre les Communautés de communes,
- Spatialisée pour disposer d'une organisation cohérente et complémentaire sur le territoire,
- Planifiée en ciblant des priorités définies et concertées,
- Ambitieuse, claire et communicable pouvant servir de « marketing territorial ».

Le montant de cette étude s'élève à 102 410 €, avec un co-financement Banque des Territoires et les 5 EPCI concernées (en fonction du poids de la population*), réparti comme suit :

Banque des territoires		51 205 €	50 %
EPCI	CCVM	10 972 €	10.71 %
	CCPR	3 554 €	3.47 %
	CCPM	9 718 €	9.5 %
	CCPHD	13 688 €	13.36 %
	CCLL	13 273 €	12.96 %
Total		102 410 €	100 %

Régis Ligier fait part de son scepticisme par rapport à ces actions et annonce que selon lui, le travail a déjà réalisé. Il suggère donc d'être vigilant.

Selon Alexandre Pantel, cette somme est modique eu égard à ce que peut apporter ce dispositif sur le territoire. Il ajoute que le coût global de ces fiches actions s'élève à 65 000 euros et termine en stipulant que la 2^{ème} action d'un montant de 7 500 euros et la 3^{ème} d'un montant de 5 200 euros arriveront en cours d'année.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, 30 voix pour, 1 voix contre (Dominique LAMBERT), 17 abstentions (Céline BARTHOULOT, Dominique BERNARD, Patrick BERTIN, André BESSOT, Jean-Michel FEUVRIER, Jean-Paul FEUVRIER, Lydie LAB, Sylvain LAURENT, Régis LIGIER, Isabelle MOUGIN, Guillaume NICOD, Patricia PARATTE, Sébastien PARENT, Yves-Marie PARENT, Véronique SALVI, Fernande SPIELMANN, Véronique TATU), DECIDE :

- D'APPROUVER le montant de l'étude réparti pour la CCPM, soit 9 718 €,
- D'AUTORISER le Président à signer tout document afférent à la fiche action n° 1 avec l'AUDAB et les 5 EPCI.

*Clé de répartition en fonction du poids de la population par EPCI :

Territoires	Population totale 2021	%
CCVM	21 497	21.43 %
CCPR	6 963	6.94 %
CCPM	19 040	18.98 %
CCPHD	26 818	26.73 %
CCLL	26 004	25.92 %
Total	100 322	100 %

19

AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES – VALIDATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION

Vu l'avis favorable de la commission développement économique en date du 23 mars 2021,

La loi Notré modifiant l'article L 1511-13 CGCT a réservé l'exclusivité de l'attribution des aides aux projets immobiliers des entreprises au bloc communal et plus particulièrement aux EPCI à fiscalité propre au titre de leur compétence obligatoire en matière de développement économique.

La région Bourgogne Franche-Comté est compétente en matière d'aide aux entreprises. Sa participation est conditionnée par une intervention préalable de l'EPCI.

Suite à la modification des critères d'éligibilité du règlement de la Région au 1^{er} janvier 2020, (exclusion des sociétés civiles immobilières entre autres), il importe alors que la communauté de communes du Pays de Maïche formalise de nouveau les modalités de sa contribution dans le cadre d'un règlement d'intervention propre, annexé à la présente délibération.

Celui-ci précise notamment :

- Les critères d'éligibilité pour bénéficier d'une aide,
- La nature de l'aide et les conditions d'intervention,
- Les modalités et engagements des parties,
- Les modalités de dépôt et d'instruction de la demande d'aide.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE le règlement d'intervention,
- AUTORISE son application à compter du retour de visa du contrôle de légalité.

AFFAIRES DIVERSES

INSTALLATION DEFIBRILLATEURS

Anthony Mérique fait remarquer que la société Electrocoeur a contacté les élus afin de planifier la pose des défibrillateurs et qu'il serait opportun que toutes les communes procèdent à l'installation électrique rapidement.

PROCHAINES ELECTIONS

Dominique Bernard souligne que pour les prochaines élections départementales et régionales, les scrutateurs devront potentiellement être vaccinés ou tester contre la COVID 19. Ces éléments restant à confirmer, il se demande s'il ne serait pas judicieux pour la CCPM de procéder à un groupement de commandes.

**L'ordre du jour étant épuisé,
Monsieur le Président lève la séance à 22 heures 37.**

Fait à Maîche, le 22 avril 2021
Franck VILLEMAIN